

PM

PERSPECTIVES
MÉDITERRANÉE

www.perspectivesmed.mn

5

Trafic d'hydrocarbures en haute mer
L'Exécutif nie sans convaincre !

14

Séisme ravageur en Israël
Ce que conte la résistance...

22

Halieutis en question
Une stratégie bonne juste sur papier...

JUTEUX TRAFIC D'HYDROCARBURES

LES MAINS SALES

Pour tout nouvel abonnement Mobile



Offre réservée aux clients particuliers. Volume supplémentaire de 1 jusqu'à 5Go sur les forfaits suivants :
1H + 2Go / 15Go + 4H / 15Go + 8H / 14H + 10Go / 22H + 12Go / 30H + 30Go



Jusqu'à

5Go
Offerts
Par mois

Pendant 3 mois



2MOIS



anghami
plus

Offerts



E-BOUTIQUE

Valable jusqu'au 30 avril 2023



Réformable, dites-vous ?

Par Allal El Maleh

Le pays se présente, officiellement, sous les oripeaux de la réforme. Une réforme, assure-t-on, globale. Cependant, au vu des résultats, le train de réformes qui devrait s'emballer pour arrimer définitivement le Maroc au concert des nations démocratiques émergentes reste des plus poussifs. Ce qui conduit inéluctablement à assurer que la nation est légitimement fondée à soulever, dans ses diverses composantes, la grande question de l'heure : le pays est-il réformable ? Ou encore peut-il le prétendre sans se livrer mains et pieds liés aux bailleurs de fonds qui lui traacent les sentiers à suivre et lui définissent les priorités ? Ces interpellations s'avèrent d'autant plus impérieuses que l'on a pu, au fil des « réformettes » initiées ici et là, en mesurer et la pertinence et la portée réelles. Nombre d'exemples, à l'aune desquels l'échec du processus enclenché s'avère patent, sont mis en évidence par la colère qui sourd dans la société. L'affaire des hydrocarbures, et des intérêts sous-jacents que la libéralisation du secteur a et continue de nourrir, est assez symptomatique de la portée des réformes mises ainsi en branle. Le consommateur final en encaisse les contrecoups sans le moindre filet de protection. La prédation qui caractérise désormais ce pan de l'activité économique n'a en rien été bridée par un système politique qui s'accommode des rentes de situation et des intérêts croisés des profiteurs. En d'autres termes, le commerce des hydrocarbures, lancé en roue libre, profite d'une réforme menée à la hussarde sans même prévoir de mécanismes de régulation, en croyant que la libre concurrence allait endiguer, d'elle-même, les dérives que l'on constate aujourd'hui avec l'entente frauduleuse entre acteurs du marché. Les gains engrangés par les acteurs du secteur sur le dos du consommateur frôlerait déjà la barrière des 50 milliards de Dh, ce qui confirme que le pays a politiquement basculé dans le « libéralisme sauvage ». Une trajectoire qui rejoint en cela ce qui se fait de pire ailleurs, en ce sens que les opérateurs, réduits au rôle d'agitateurs, vont jusqu'à bloquer tout processus de réindustrialisation locale, les torches de la raffinerie Samir qui illuminaient Mohammedia étant soumises au régime de l'extinction. Ce qui prive le pays non seulement de disposer du stock de sécurité, tel que fixé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), mais aussi de disposer d'un outil de raffinage qui, dans son essence, joue au régulateur, avec tout ce que cela induit comme plus-value. Ce qui confirme, dès lors, les prétentions liquidatrices du libéralisme débridé qui, aux couleurs locales, se drape des atours de l'opportu-

nisme, résumé naguère par le sociologue marocain Mohammed Guessous par la politique des « hamza », ces occasions à ne pas rater.

L'autre facette d'un mauvais aiguillage des réformes a trait, lui, au régime fiscal qui a mobilisé des sommes de rapports issus de débats voulus « inclusifs ». La meilleure expression nous a été livrée, crument, lors de l'élaboration et de l'adoption du Budget 2023. L'équité fiscale, objectif recherché parallèlement à l'efficacité du système, a été purement et simplement sacrifiée sur l'autel du grand capital local. Jamais la Confédération patronale CGEM n'a vu arriver, y compris dans ses rêves les plus délirants, autant de cadeaux au capital. L'impôt sur les sociétés, avec ses barèmes, fait la part belle aux gros tout en minant, via le reste de l'arsenal fiscal, les petites bourses. L'Exécutif actuel, avec le concours de sa majorité parlementaire, a taillé sur mesure l'architecture fiscale en privatisant les avantages tout en socialisant les ponctions, livrant de lui l'image d'un gouvernement d'affairistes peu soucieux de la solidarité sociale normalement induite aussi et surtout par le régime fiscal. Y a-t-il pire image que celle qui colle au premier point abordé, les hydrocarbures en l'occurrence, lorsqu'on voit que via la loi de Finances 2023, il n'y a point de ponction sur les bénéfices pompés par les acteurs dudit secteur ?

A eux seuls, ces exemples contribuent à vider de sa substance tout discours fédérateur quant au processus de réformes dans le pays. Et il y'en tant d'autres, malheureusement !

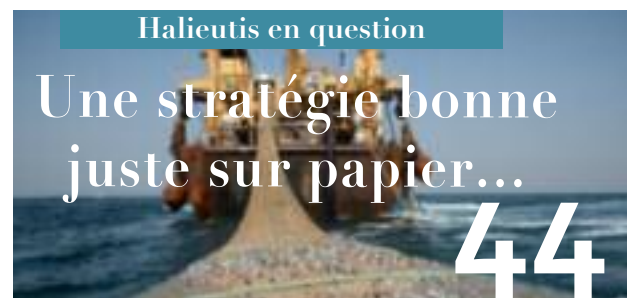
Tout cela conduit à affirmer sans risque de se tromper que le pays n'est pas réformable en l'état. Quand bien même on chercherait, dans un élan poussif, à tordre le coup au Nouveau modèle de développement pour lui accoler tel ou tel « stratégie » sectorielle. Le défaut est imputable à un système qui s'accommode du capital de connivence pour faire avancer le pays... Droit dans le mur, devrait-on craindre. Les réactions répulsives au « modèle » que l'on propulse dans la case de l'émergence témoignent de la faillite même de la perception que l'on se fait de la démocratie, réduite à un pluralisme qu'il soit de façade ou non et aux épreuves votatives. Sans reprise en main, c'est-à-dire avec une volonté assumée et affirmée favorisant l'émergence d'un autre modèle de développement national, le pire est craint, nolens volens ! Surtout que le lumpen développement qui a cours n'assure qu'un recyclage systémique de l'exclusion et de la pauvreté. « L'État social » promu relevant dès lors de la chimère...

SOMMAIRE

Fevrier 2023



DOSSIER PÊCHE



Importations d'hydrocarbures De scandale en scandale...	7	50	Economie bleue Un fort appui de la Banque mondiale sur résultat
Le Maroc sans raffinage Et si Samir revenait...	12	53	6 ^e édition du Salon Halieutis Des résultats "très positifs" selon les organisateurs
Marché mondial des hydrocarbures Le pétrodollar se meurt...	14	57	Produits de la mer Record des exportations en 2022
Perspectives économiques La Banque Mondiale prévoit une croissance de 3,1% en 2023	19	59	Pêche côtière et artisanale La tutelle se félicite du bilan de Stratégie Halieutis
Blanchiment de capitaux Le Maroc quitte la liste grise	24	60	Production halieutique Les débarquements dépassent 1,5 MT en 2022
Politique monétaire Conditions largement accommodantes, assure A. Jouahri	25	61	Aquaculture Un secteur à fort potentiel d'investissement
Climat des affaires Le gouvernement prépare une feuille de route pour 2026	26	62	Maroc UE Un partenariat renouvelé
Hausse des prix Le CESE pointe les défaillances	36	65	Derrière le rideau de fer Les hommes du Président
Accord de pêche Maroc-U.E Inquiétude justifiée des Espagnols ?	46	69	Démocratie vs autoritarisme Le manifeste de P-E. Vandamme
HalieutisVS NMD Le tournant "économie bleue"	47		

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION & DE LA RÉDACTION: ALLAL EL MALEH

RÉDACTION: ABDERRAHMANE EL MALEH - A. BEN DRISS - ABOU MARWA - SAID AKECHEMIR - LAMIA MAHFOUD - OULED RIAB
DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER : FATIMA EL MALEH | CRÉATION: PM DÉVELOPPEMENT | PORTRAITISTE: HELMA LALLA |

PHOTOS: PM EDITIONS | MENSUEL ÉDITÉ PAR PM EDITIONS SARL: 8, BD. YACoub EL MANSOUR MAARIF, CASA |

TÉL.: 05 22 25 76 17 / 05 22 25 77 84 / Email: contact@perspectivesmed.ma / www.perspectivesmed.com

Impression: Idéale | Distribution : SOCHEPRESS N° Dépôt légal: 2005/0101 | ISSN : 1114-8772 | Ce numéro a été tiré à 5.000 exemplaires.

L'OCÉAN
APPORTE LA FRAÎCHEUR
NOUS APPORTONS
LA QUALITÉ



COPELIT

COMPLEXE DE PÊCHE
DU LITTORAL S.A.R.L

WWW.COPELIT.NET



Trafic d'hydrocarbures en haute mer

L'Exécutif nie sans convaincre !

Au large des côtes marocaines, en Méditerranée, des informations non vérifiées officiellement ont évoqué un drôle de trafic d'hydrocarbures russes. Des médias américains, mais pas que..., ont éventé des manœuvres de « tanker-à-tanker » qui permettent le transfert de gasoil russe d'un bateau affrété par les Russes vers un autre appelé, lui, à voguer vers des ports européens pour y décharger sa « précieuse » cargaison. Et dans ce drôle de trafic, le Maroc n'est pas le seul pays évoqué. L'Algérie voisine, comme la Tunisie, y auraient aussi trempé. Surlant sur le « scoop » du Wall Street Journal, un député de l'USP a interpellé le gouvernement pour séparer le bon grain de l'ivraie. Surtout que le marché marocain n'aurait pas profité d'une telle aubaine au regard des prix à la pompe. Ces derniers oscillent toujours entre les 13 et 18 Dh le litre. L'Exécutif qui, assure-t-on, préfère « travailler dans le si-

lence » ne pouvait pas garder bouche cousue autour de cette sulfureuse affaire. Sauf que plutôt que d'étaler au grand jour les données, dont celles dont disposeraient et les services de douane et l'Office des changes, le gouvernement a jeté son dévolu sur son porte-parole pour prêcher « la vérité ». Mais là encore, le ministre a botté en touche. Ce qui rappelle aux uns et aux autres que le dossier des hydrocarbures reste des plus brûlants. D'ailleurs, Leila Benali, ministre de l'Energie, que l'opinion juge la mieux fondée pour éclairer l'opinion publique sur ce secteur, a préféré s'emmurer dans le silence. Ce qui confirme les rumeurs ayant circulé sur sa mise au pas après avoir critiqué, il y a quelques mois de cela, la grille locale des tarifs à la pompe au regard des cours mondiaux. La langue de la même responsable avait fourché lorsqu'elle a été interrogée sur le sauvetage de la raffinerie Samir, de Mohammédia.

De scandale en scandale...

Les prix à la pompe continuent d'irriter les consommateurs. Les marges bénéficiaires des importateurs et distributeurs explosent sans pour autant que l'Etat ne réagisse en révisant une libéralisation qui s'avère pour le moins dévastatrice.

Importateur net des hydrocarbures et dérivés depuis que les torches de l'unique raffinerie de Mohammédia se sont éteintes, il y a des années de cela, le Maroc a dû s'acquitter d'une facture énergétique des plus salées en 2022. En mettant sur la table pas moins de 153,5 milliards de Dh, soit le double de la mise de 2021, l'Office des changes impute l'explosion de la facture énergétique à « l'accroissement des achats de gas-oils et fueloils (+40.344 MDH), portés par la hausse des prix qui ont presque doublé (10.283 Dh/T contre 5.195 Dh/t), et dans une moindre mesure par celle des quantités (+7,2%) ». Nul besoin de pousser l'analyse plus loin pour se rendre à l'évidence que ce sont les contrats à terme qui forment l'essentiel de la structure des achats par les opérateurs locaux du secteur. En d'autres termes, les pétroliers qui ont pignon sur rue s'accommodent des dérives spéculatives qui façonnent le marché des hydrocarbures. A charge pour eux de « réguler » l'offre sur le marché local en l'absence de tout plafonnement des prix. Et de profiter du « vide » créé par la fermeture de Samir, raffinerie qui fournissait depuis Mohammédia, pour 60% des besoins du marché local en carburants. Faut-il dès lors s'étonner à ce que leurs marges bénéficiaires explosent ? La question se pose avec acuité à l'heure où le gouvernement, pour éviter de se faire lyncher par les transporteurs, continue à les subventionner par à-coups... Tout en maintenant les prix à

la pompe sous les fourches caudines d'un yo-yo cyclique. Pour 2023, il ne faudra pas s'attendre à un grand chambardement. La facture énergétique ira crescendo, dans les limites de la croissance naturelle de la consommation nationale, sans pour autant que la structure des prix à la pompe subisse la moindre révolution. Si le budget en vigueur n'a même pas prévu de fiscaliser les bénéfices réalisés par les importateurs et distributeurs locaux, il n'a pas non plus envisagé la moindre révision à la baisse des taxes auxquelles les produits pétroliers restent soumis. Autant dire que le système de libéralisation des hydrocarbures décidé en 2016 reste entier. Avec ses effets pervers sur le consommateur.

Communication opaque

Les projections vont bon train quant aux marges bénéficiaires déjà accumulées par les importateurs et distributeurs des produits pétroliers. Aujourd'hui, les chiffres avancés se rapprocheraient des 50 milliards de Dh, contre 17 milliards de Dh estimés en 2018 dans le rapport élaboré par la commission d'enquête parlementaire sur les hydrocarbures. Des bénéfices scandaleux au regard de la forte pression faite ainsi sur le pouvoir d'achat des citoyens. A cela est venue se greffer une affaire sulfureuse se rapportant à l'achat d'hydrocarbures provenant de Russie. Si rien ne s'oppose à un tel tournant en matière d'approvisionnement, l'Inde ayant su comment profiter de l'aubaine en faisant tourner ses raffineries à plein régime, ce sont les retombées d'un tel choix, aussi ponctuel soit-il, sur les prix à la pompe qui crée scandale. Car si le baril se négociait à l'international à 135 dollars l'année dernière, depuis le début de « l'opération spéciale » menée par la Russie en Ukraine, il y a lieu de rappeler que les cours de l'or noir ont évolué à la baisse dès le second semestre 2022, le Brent se négociant à 80 dollars le baril. En dépit de cette détente à l'international,

le marché local n'a pas profité tant de cette évolution-là, les importateurs et distributeurs locaux ayant choisi de veiller sur leurs marges. Total Maroc, Vivo Energy et Afriquia, trio de tête, continuent donc de s'engraisser sur le dos des citoyens alors que les majors actifs encore dans la distribution locale ont été obligés, en France comme au Royaume Uni, de s'acquitter de taxes sur les bénéfices réalisés en 2022. Bénéfices qui plus est ont été jugés « scandaleux » aussi bien par Joe Biden, actuel hôte de la Maison Blanche, que par Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU. Autant dire que le business s'accommode mal de morale. Business as usual. Dès lors, point de miracle à attendre en cette année tant qu'aucune tendance claire ne prédispose à envisager une loi de finances rectificative. L'Exécutif qui a réagi, par ailleurs, aux importations russes, n'aura en rien clarifié la situation qui a cours actuellement. Mustapha Baitas, porte-parole du gouvernement, a assuré que la part du gasoil russe dans les importations du Maroc se situe à 9%, comme c'est le cas depuis plusieurs années. « Que ce soit pour le gouvernement actuel ou ses prédécesseurs, la part d'importation du gasoil russe a toujours été aux alentours de 9% », a-t-il relevé. Il a rappelé qu'en 2020, la part d'importation du gasoil russe a été de 9% avant de baisser à 5% en 2021 puis d'augmenter à nouveau pour arriver à 9%. Le responsable a ajouté que depuis le début de l'année en cours, les prix du gasoil au Maroc sont « quasiment identiques sur le marché international ». Ceci s'explique par le fait que le secteur des carburants « est géré en fonction de l'offre et de la demande », a-t-il conclu. Expéditives et sans autre forme de procès, les révélations faites par ledit responsable en ce début mars s'apparentent à une réelle fuite en avant qui ne peut que nourrir la polémique plutôt que de « l'étouffer » comme l'aura voulu l'Exécutif.

Pas de fumée sans feu

Plusieurs sources concordantes, dont la plateforme Refinitiv, ont en effet assuré que les livraisons de diesel russe au royaume se sont accélérées pour dépasser les 66 000 tonnes l'année précédente. Elles ont totalisé environ 140 000 tonnes depuis le début de 2023.

Les données fournies par des négociants et la plateforme Refinitiv ont révélé, ce lundi, que la Russie a exporté environ 346 000 tonnes de diesel à faible teneur en soufre du port de Primorsk vers le Maroc, la Turquie et la Tunisie entre le 1er et le 5 février. Une dépêche de Reuters rappelle, le 6 février, que depuis l'interdiction complète des importations de produits pétroliers russes dans l'Union européenne qui a débuté le 3 février, aucune cargaison de diesel n'a été envoyée dudit port vers l'Europe depuis le début du mois en cours.

En plus de l'embargo, les pays de l'UE ont convenu de plafonner les prix des produits pétroliers raffinés russes afin de limiter le financement de l'invasion russe de l'Ukraine. Selon un document publié au Journal officiel de l'Union européenne, le prix maximum du diesel des raffineries russes sera de 100 dollars le baril.

Alexander Novak, vice-Premier ministre russe, avait déclaré, en décembre, qu'il valait mieux que Moscou réduise la production de pétrole que d'accepter un plafond imposé par les pays occidentaux. A. Novak a ajouté que son pays détournerait ses approvisionnements vers l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

À la recherche de nouveaux marchés, la Russie a augmenté en janvier ses livraisons de diesel par voie maritime notamment vers le Maroc. Selon Refinitiv, les livraisons de diesel de la Russie au royaume se sont accélérées pour atteindre 735 000 tonnes en

2022, après seulement 66 000 tonnes l'année précédente, et ont totalisé environ 140 000 tonnes pour le seul mois de janvier.

Les rumeurs les plus folles ont d'ailleurs contribué à braquer les consommateurs locaux contre l'actuel Exécutif qui continue à adopter la même attitude butée vis-à-vis de la libéralisation des prix des hydrocarbures. En effet, d'aucuns avançaient que la tonne du gaz russe était négociée à 170 dollars la tonne. Une décote spectaculaire, -alors que le prix international tourne autour de 800 dollars-, sur laquelle on a brodé des théories sur un gasoil russe bradé. C'est normalement autour de ces questions, soulevées par des observateurs, mais aussi des acteurs internationaux, que le gouvernement aurait dû construire son récit s'il cultivait le moindre souci de transparence. Mais tel n'a pas été le cas.

En attendant, il est fort opportun de souligner que des informations « sourcées » assurent que les pays d'Afrique du Nord absorbent de plus en plus d'hydrocarbures raffinés russes. Si le Maroc en fait partie, c'est vers la Tunisie que le rush a eu lieu. Un redimensionnement qui ne s'explique, en fait, que par le jeu d'ombre auquel les Européens, friands en hydrocarbures russes, s'adonnent en biaisant avec les règles établies par Bruxelles. Après l'embargo européen et la mise en place d'un plafond pour les produits pétroliers russes, les pays d'Afrique du Nord deviennent des acheteurs voraces de diesel et de produits pétroliers raffinés russes, et les données révèlent que la Tunisie a importé des quantités record de gazole et de diesel russes.

La Tunisie a importé des quantités record de gasoil et de diesel de Russie en février dernier, après que Moscou, sous embargo européen, ait été contraint à trouver de nouveaux débouchés.



Les données de la société d'analyse Kpler ont montré que « la Tunisie a importé environ 77 000 barils par jour de gazole et de diesel russes en février, contre 20 000 barils par jour en janvier et 25 000 barils par jour en décembre 2022 ». Selon les données de Kpler, la société russe Lukoil et la société Coral Energy à Dubaï ont livré la plupart des quantités de février. Les données ont également montré que Coral Energy a livré toutes les importations tunisiennes en provenance de Russie en janvier. La Russie était le



principal fournisseur de diesel en Europe, fournissant près de 60 % des besoins du continent.

L'embargo total imposé par l'Union européenne sur les produits pétroliers russes, entré en vigueur le 5 décembre 2022, a perturbé ce commerce à grande échelle, obligeant Moscou à trouver de nouveaux acheteurs pour ses autres produits pétroliers et distillats. Le 3 février, l'Union européenne a accepté de fixer un plafond pour les prix des dérivés du pétrole russe. Les

diplomates de l'UE ont déclaré que le prix plafond, convenu par les ambassadeurs des 27 pays de l'UE, est de 100 dollars le baril pour les produits pétroliers vendus à prime, comme le diesel, et de 45 dollars le baril pour les produits vendus à prix réduit, comme le mazout.

Refinitiv révèle que les flux de diesel de la Russie et des États baltes vers l'Europe sont tombés à un niveau record de 1,77 million de tonnes en février. Orès de la moitié a été épongée par la Turquie, tandis que le

reste est principalement allé à des destinations de navire à navire. La Russie s'efforce également d'acheminer le diesel à faible teneur en soufre de ses ports de la mer Baltique vers le Maroc, l'Algérie, le Ghana et le Brésil.

Par ailleurs, les pays européens ont abandonné les approvisionnements russes en diesel au profit d'une augmentation des importations en provenance d'Inde, d'Arabie saoudite, de Chine, du Koweït, de Malaisie et d'autres pays. Selon les estimations



de Reuters, les marges bénéficiaires du diesel européen, qui ont atteint un niveau record d'environ 81 dollars le baril en octobre 2022, ont chuté de manière significative à environ 30 dollars le baril, dans un contexte d'importations accrues et de temps doux. D'après Insights Global, cabinet de conseil néerlandais, les stocks de gazole et de diesel détenus dans la zone de raffinage et de stockage Amsterdam-Rotterdam-Anvers ont légèrement baissé après des semaines de bénéfices record.

La Tunisie, qui n'a pas importé de pétrole russe en 2021, a travaillé ces derniers mois pour augmenter considérablement les importations en provenance de Russie, le pays ayant acquis 2,8 millions de barils de produits pétroliers russes en janvier 2023, et devrait importer 3,1 millions

de barils supplémentaires en février. Et le 26 février, le Wall Street Journal américain a rapporté « qu'avec la Russie isolée du marché européen, les pays d'Afrique du Nord sont devenus des acheteurs voraces de diesel russe et d'autres produits pétroliers raffinés ».

Pour rappel, l'OPEP+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés) avait décidé le 1er février de maintenir pour toute l'année 2023 le niveau de production décidé en octobre dernier, soit un total de 41,85 millions de barils par jour. Sauf que l'embargo ciblant la Russie et qui portait dans un premier temps sur le pétrole acheminé par bateau, soit les deux tiers des importations européennes de brut russe, a été renforcé, le 5 décembre, par le plafonnement des prix du pétrole russe. Mesure qui

prévoit que seul le pétrole vendu à un prix égal ou inférieur à 60 dollars le baril pourra continuer à être livré. Au-delà, il est interdit pour les entreprises basées dans les pays de l'UE, du G7 et en Australie de fournir les services permettant le transport maritime du brut. A cela s'ajoute l'interdiction, depuis le 5 février courant, aux pays de l'UE d'importer de Russie des produits raffinés du pétrole (diesel, essence, mazout, kérosène...). L'ensemble de ces restrictions ciblait près de 90% des importations du pétrole russe acheminé en Europe par voie maritime. D'où le recours de la Russie à l'intensification de ses livraisons de diesel au Maroc et à la Turquie juste avant le 5 février. Les approvisionnements en diesel de la Russie vers le Maroc sont ainsi passés à 735.000 tonnes en 2022, après

seulement 66.000 tonnes l'année précédente, et ont totalisé environ 140.000 tonnes au 19 janvier 2023, selon les informations rapportées par Reuters.

Le Wall Street Journal est affirmatif en soulignant que la hausse des importations par la Tunisie et le Maroc a coïncidé avec celle de leurs propres exportations de produits raffinés. Ce qui incite le journal à redouter le mélange des cargaisons russes à d'autres produits pétroliers avant leur réexportation. D'après le WSJ, le Maroc, qui n'a jamais enregistré d'exportations importantes de diesel, a expédié en janvier une cargaison de 280.000 barils vers les îles Canaries. Le pays a également exporté une autre cargaison de 270.000 barils vers la Turquie, pays libre de s'approvisionner directement en produits russes. Cela a coïncidé, selon la

même source, avec l'afflux de diesel russe vers Royaume. Et le journal US souligner que « l'origine de ces cargaisons de diesel n'a pas pu être déterminée. Les organes chargés du pétrole en Tunisie et au Maroc se sont abstenus de tous commentaires ». Une réalité qui « complique les efforts occidentaux pour éliminer les combustibles fossiles russes de leurs économies. Si la tendance se poursuit, priver Moscou de revenus serait ardu », selon des analystes cités par le WSJ.

En l'absence de données officielles, experts et médias se perdent en conjectures. Cependant, force est de souligner que le Vieux Continent éprouve les pires difficultés à réaliser son sevrage, les hydrocarbures russes alimentant toujours l'Europe, à commencer par le gaz qui continue à transiter via l'Ukraine. L'Allemagne

reste un des principaux débouchés. A signaler que le Centre de recherche sur l'énergie et l'air pur (CREA) a assuré que les Vingt Sept sont en restés les premiers importateurs de gaz, charbon et pétrole russes en 2022.

Moscou a ainsi engrangé 315 milliards de dollars grâce aux ventes de combustibles fossiles en 2022, dont 149 milliards provenant des États membres de l'UE. L'Allemagne se place en tête avec 26 milliards de dollars d'importations russes, devant les Pays-Bas (18 milliards) qui ont importé quasi exclusivement du pétrole, et l'Italie (environ 15 milliards d'achats). Toutefois, c'est la Chine qui en absorbe la plus grosse part avec plus de 55 milliards de dollars de combustibles russes acheté entre février 2022 et 2023, soit 80% des importations énergétiques de l'Empire du milieu.



Le Maroc sans raffinage

Et si Samir revenait...

A l'heure où les raffineries indiennes brillent de toutes leurs lumières en traitant en flux continu le pétrole russe livré par tankers à divers marchés, la seule raffinerie du Royaume, celle de Mohammédia en l'occurrence, garde ses fourneaux éteints depuis 2016. Pourtant, rendre à Samir son âme serait tout bénéfique pour l'économie de la ville sinistrée socialement, mais aussi pour l'économie du pays. Les militants du Front national pour la sauvegarde de la raffinerie le jurent la main sur le cœur. Ceux qui gardent la flamme assurent que si décision est prise par l'Etat de redémarrer Samir, la régulation des prix des produits pétroliers, essence et gasoil, se réalisera au forceps grâce à l'intervention de ce nouvel acteur. A la pompe, assure-t-on, les prix à la pompe seront réduits d'au moins 2 à 3 Dh le litre. En plus de cela, le pays disposerait d'un stock stratégique équivalant à six mois de consommation, ce que les acteurs actuels peinent à offrir. Et last but not least, des entrailles de la raffinerie qui retrouvera ses cadres et ouvriers, réduits actuellement au chômage, d'autres dérivés pétroliers, aujourd'hui importés, feront le bonheur des usagers. Comme c'est le cas du bitume... Hussein ElYamani, secrétaire général du Syndicat national du pétrole et gaz à la CDT, avait annoncé qu'un retour au raffinage à la Samir devrait exposer les déséquilibres

actuels du marché marocain au grand jour. « Selon la loi réglementant la concurrence et la liberté des prix, le Chef du gouvernement peut retirer le carburant de la liste des matières dont les prix ont été libé-

rés par l'ancien premier ministre Abdelilah Benkirane, et revenir à réguler leurs prix en fonction de la "formule" qui était en vigueur jusqu'à fin novembre 2015 », précise le syndicaliste qui connaît un



bout sur le marché pétrolier.

Au regard des prix internationaux moyens pour la période du 14 février au 28 février, et malgré le taux de change élevé du dollar, il suggère que le prix maximum de vente du litre d'essence ne devrait pas dépasser pas les 11,73 dirhams, et celui du diesel les 12,42 dirhams, durant la période du 1er mars au 15 mars estime notre interlocuteur. Des chiffres qui ne sont pas si éloignés que cela des affirmations de L. Benali,

avant d'être rabrouée... Pour l'expert, « l'annulation de la libéralisation des prix du carburant et le retour au raffinage du pétrole en relançant la société Samir, au regard de la conjoncture mondiale actuelle chargée de risques de rupture d'approvisionnement et de fortes chances d'une application de décote sur le pétrole russe, serait la décision la plus logique à prendre pour lutter contre la hausse et l'envolée des prix du carburant ».

Alors, Samir reviendra-t-il à la vie après une longue période de coma ? Aux dernières nouvelles en provenance de Riyad, la procédure de liquidation judiciaire semble avancer. Le tribunal de Commerce de Casablanca a reçu quinze offres d'achat des actifs de la Raffinerie, assure asharqbusiness provenant de plusieurs pays dont l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis, l'Inde, le Royaume-Uni et la France, l'Espagne et les Etats-Unis. Le média saoudien, qui cite des sources bien informées, a expliqué que les investisseurs intéressés ont présenté des offres dont la valeur varie de 1,8 à 2,8 milliards de dollars, dépassant ainsi le seuil minimum de cession lancé à 800 millions de dollars.

Le Tribunal de Commerce de Casablanca, rappelons-le, a annoncé, le 31 janvier, l'ouverture de la cession judiciaire des actifs de la SAMIR. Le Syndic désigné pour la liquidation judiciaire a donné aux investisseurs intéressés un délai de 30 jours pour présenter leurs offres.

Selon les études du Front de sauvegarde de la raffinerie, les actifs sont estimés à 21 milliards de dirhams. Quant au redémarrage de l'activité de raffinage, il peut se faire en 8 mois avec un coût estimé à 220 millions de dollars. Le coût comprend les droits des salariés, la réhabilitation des installations...etc. La SAMIR est mise en liquidation judiciaire depuis 2016. Depuis lors, le Tribunal de Commerce de Casablanca a eu du mal à trouver un nouvel acheteur pour la Raffinerie, même s'il a fait appel à une banque d'investissement. L'Etat demeure le principal créancier de la société, à hauteur de 80%.



Marché mondial des hydrocarbures

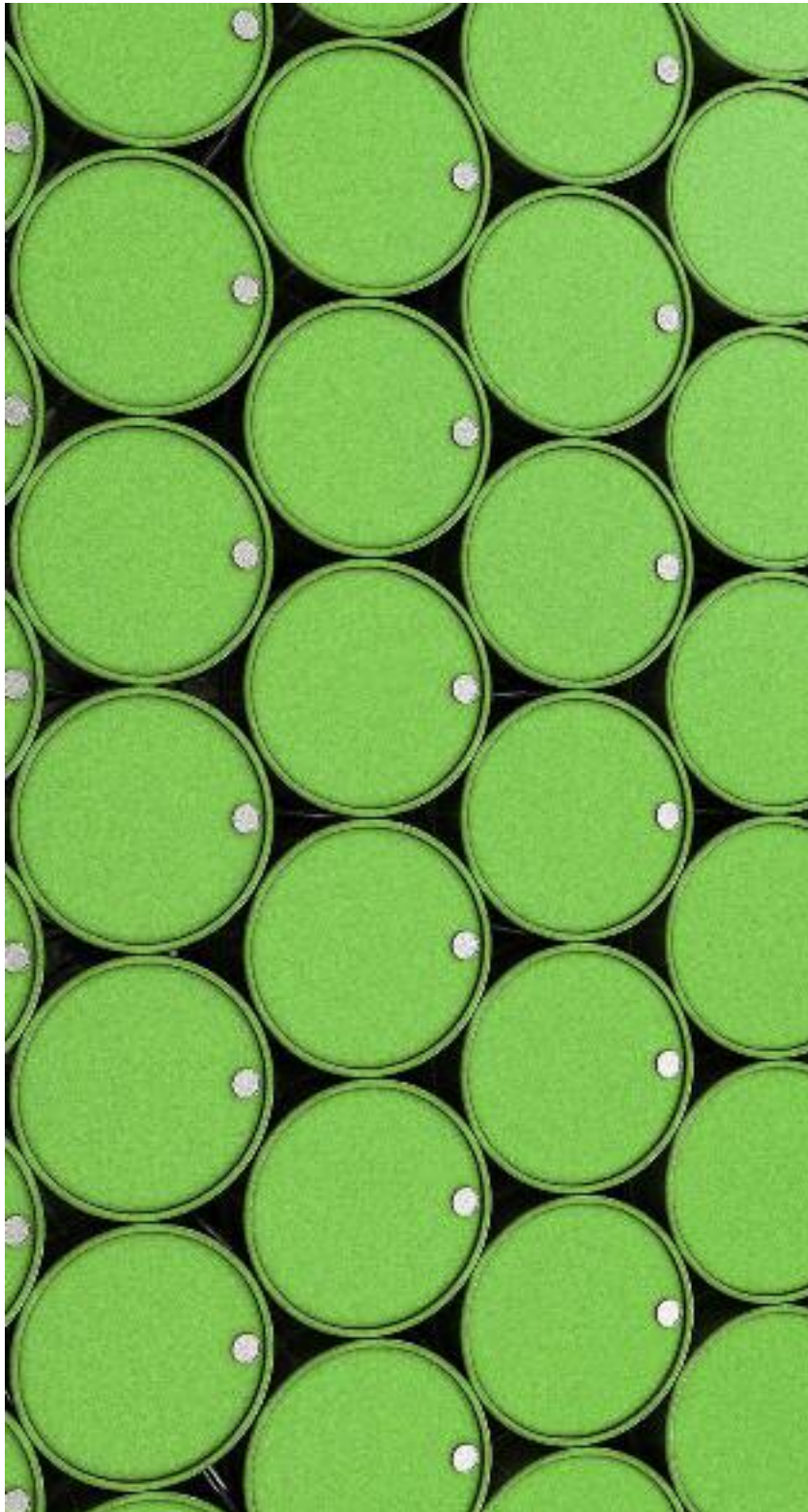
Le pétrodollar se meurt...

Toutes les occasions sont bonnes pour faire fortune. Si les pétroliers réussissent à le faire bien au Maroc, il ne faut pas croire qu'ailleurs les choses évoluent autrement. De la guerre en Ukraine, deux pays sortent du lot pour profiter d'une crise qui va en se durcissant. Il y a la Turquie qui verse dans le commerce des céréales et l'Inde qui pompe, raffine et réexporte les hydrocarbures russes. Business as usual !

La géopolitique de l'énergie change de cap à la faveur de la guerre russo-occidentale qui se déroule depuis bientôt un an en Ukraine. L'Europe qui était fortement dépendante du gaz russe a trouvé, sous la pression américaine, le marché alternatif du gaz liquéfié que transporte une noria de méthaniers depuis les USA. Mais l'Europe qui a été dans l'obligation de reconditionner ses infrastructures gazières pour se mettre au diapason des desiderata de Washington n'en multiplie pas moins ses partenaires. Les pétromonarchies du Golfe, l'Égypte et l'Algérie représentent autant de marchés d'appoint. En matière de produits pétroliers, et au-delà des contrats déjà noués avec les pays arabes susmentionnés, exception faite du pays des Pharaons qui reste un importateur net, c'est dans les ports indiens que les contrats se nouent, New-Delhi ayant choisi de ne pas se joindre aux sanctions édictées contre la Russie

pour s'y fournir en brut. Nouvel entrant dans un marché hautement stratégique, il faut s'attendre à ce que la puissance indienne prenne de l'ampleur si jamais les efforts déployés pour endiguer la crise en Ukraine échouent... Ceci est d'autant plus vrai que l'Inde a besoin, pour assurer son essor économique, aux produits pétroliers qui lui font défaut. Pour l'heure donc, la Russie supporte les trains de sanctions qui se suivent tantôt depuis les USA, tantôt depuis l'Europe. Et les experts, comme les acteurs russes, sont unanimes à souligner que les restrictions que Moscou rejette comme nulles et non avenues n'affecteront en rien le développement du secteur énergétique russe. Des contrats colossaux ont déjà été signés avec la Chine et on s'attend à ce que l'Empire du Milieu, friand en produits énergétiques, puisse absorber le trop plein des exportations russes que les nouveaux gisements en développement permettront à moyen terme. Autant dire qu'au-delà du marché du gaz qui ne contribuait qu'à hauteur de 23 milliards de dollars par an dans les caisses de Moscou, la Russie songe déjà à réorienter ses exportations de gaz vers le marché chinois (un contrat de 400 milliards de dollars a déjà été scellé entre les deux parties) et à développer un tantinet sa rente pétrolière estimée, elle, à 123 milliards de dollars par an. Dès lors, nul ne pourrait parler de pénurie sur le marché des hydrocarbures pour expliquer un tant soit peu l'évolution à la hausse du prix du baril. Et les imprécateurs qui évoquent « le pic pétrolier » et les incidences qu'un tel cycle devrait engendrer au niveau de l'offre semblent pour l'heure avoir tout faux. Car même si le

langage de la canonnière reste toujours en vigueur en Europe, le théâtre des opérations militaires pourrait facilement déborder les frontières de l'Ukraine si jamais Moscou est poussé dans ses derniers retranchements, le marché des hydrocarbures n'a pas trop souffert des tensions actuelles. La preuve est à situer au niveau de la réaction des acteurs majeurs de l'OPEP+ (au nombre de 23) qui gardent le cap de la stratégie définie par ledit cartel. Faut-il rappeler que l'Arabie Saoudite n'a pas accédé aux demandes pressantes de Washington pour influencer la politique de l'offre en produits pétroliers ? Pour l'heure, Riyad a su résister aux diverses pressions, ménageant ainsi les intérêts de Moscou. Intérêts qui, il faut le souligner, cherchent à ne pas perturber le marché des hydrocarbures ni en termes de quantité, ni en termes de prix. Résultat des courses, la surtension que la guerre en Ukraine aurait pu provoquer n'a pas eu lieu. Les 100 millions de barils livrés quotidiennement sur le marché n'ont pas été grandement affectés. Même si des régulations avaient été décidées au sortir de la pandémie. Une manœuvre finement menée pour réévaluer le prix du baril. Dès lors, à qui doit-on imputer la dérive inflationniste qui secoue la majorité des économies mondiales au point d'entretenir une dépression sociale ? Certainement pas aux producteurs d'hydrocarbures traditionnels... Les Européens savent qu'ils importent à des tarifs exorbitant le GNL US. Et la rupture des contrats du gaz russe ne ferait qu'augmenter davantage la facture énergétique, outre la servitude qu'induit pareille addiction. Le doigt accusateur va, cela va de soi,



vers les majors qui ont été diabolisés par les opinions publiques occidentales au regard des bénéfices record réalisés. Le marché de l'intermédiation a ses règles que la morale réprouve. Mais tel est le modus operandi de « l'économie de marché » que le grand capital a promu et entretient depuis.

Mais au-delà de cette réalité, force est de souligner qu'une nouvelle donne est entrain de s'installer petit à petit sur le marché mondial des matières premières, produits pétroliers en tête. Ainsi, avec l'expansion chinoise, c'est la dédollarisation qui a le vent en poupe, en dépit des manœuvres menées par Washington pour sauver le « billet vert ». Un tel paradigme qui entre en lice, et qui ira en s'imposant, mettra à mal les monnaies liées au dollar. L'Euro ne sera nullement épargné, ce qui promet de plonger nombre d'économie dans la récession. Bien des économistes avancent déjà l'idée que la maldonne actuelle, exprimée officiellement en termes d'inflation, est plutôt l'expression d'une dépréciation des monnaies traditionnelles qui faisaient la pluie et le beau temps il n'y a pas si longtemps encore : le dollar, comme l'euro, morflent. On estime leur sous-cotation à près de 30%. En perdant près du tiers de leur valeur, ces papiers iront en se démonétisant face à la montée en puissance des BRICS et du nouvel ordre mondial que cela exige.

Dans cette configuration-là, on est en droit de soulever la question qui dérange : où en est le Maroc dans tout cela ? Pour l'heure, les signes qui se confirment au fil des jours ne sont pas pour réconforter. Car les liens stratégiques noués avec la Russie, mais aussi avec la Chine, sont encore loin d'avoir exprimé toutes leurs portées à l'échelle nationale. Le Maroc perdra-t-il au change en assumant son tropisme américano-occidental ? Le réalisme incite à exprimer des craintes... Attendons donc pour voir !

Séisme ravageur en Israël

Ce que conte la résistance...

Deux réalités se superposent en Palestine occupée. D'une part, la résistance palestinienne a gagné en force en dépit des efforts entrepris par Tel-Aviv en vue de gommer le fait national palestinien et qui n'ont fait qu'indisposer une autorité palestinienne en complet déphasage par rapport aux exigences de l'heure. Et de l'autre, l'entrée en ébullition de la société israélienne face à une classe politique démonétisée par les insuccès militaires répétés et par une instabilité politique qui ne profite qu'aux formations les plus ultras. Le doute change de camp dans un climat régional changeant.

Nombre d'historiens israéliens avaient travaillé sur l'hypothèse de la disparition de l'entité sioniste enkystée en terre palestinienne a la faveur des accords de Sykes-Picot. Ce n'est pas tant le facteur démographique, favorable aux Palestiniens, qui légitimerait un tel pronostic, quoiqu'il est éminemment vérifiable quand bien même les dirigeants sionistes auraient déroulé le tapis rouge aux diasporas juives. Mais plutôt de la pertinence et de la viabilité du projet de « foyer juif » qu'il est question dans la remise à plat du récit sioniste qui a idéalisé la terre promise tout en déniait au peuple palestinien jusqu'au droit de coexister

avec les Israéliens. En d'autres termes, la promotion de l'Etat juif, entité qui ne saurait s'accommoder de la présence ni des chrétiens, ni des musulmans en terre palestinienne, a rogne jusqu'à la corde la prétendue singularité régionale de la démocratie israélienne. Et les soubresauts engendrés par le projet de révision législatif que l'actuelle majorité d'extrême droite que pilote Benyamin Netanyahu entend faire passer en dépit de la forte résistance de l'opinion israélienne, ne font qu'exciper de la propulsion de l'entité sioniste à l'implosion. Le clivage est à ce point fort qu'il n'épargne même plus jusqu'aux institutions sécuritaire et militaire qui menacent de ne plus répondre aux ordres.

Yariv Levin, ministre de la Justice, à l'origine d'un projet de réforme qui divise le pays, fait la sourde oreille aux appels de détresse lancés quant à la finitude du processus démocratique. La réforme vise à accroître le pouvoir des élus sur les magistrats. Selon ses détracteurs, elle met en péril le caractère démocratique de l'Etat d'Israël. Benyamin Netanyahu et ses alliés de la droite radicale et ultra-orthodoxes estiment quant à eux la réforme nécessaire pour rétablir un rapport de force équilibré entre les élus et la Cour suprême, qu'ils jugent politisée.

Sionisme finissant

L'affaire est grave et il n'est plus étonnant d'entendre des voix israéliennes autorisées exprimer tout haut ce que des historiens, dits alternatifs, écrivaient à l'ombre des centres académiques depuis quelques années déjà : Israël a fait son temps et court désormais à sa perte. Le leader du Hezbollah pourrait dès lors prétendre au

statut d'oracle, lui qui avait assuré il y a des années de cela que la toute-puissance israélienne ne s'avère pas plus résistante qu'une « toile d'araignée ». Car au-delà de la fracture intrinsèque qu'endure la société israélienne dans ses diverses composantes, ce qu'il y a lieu de relever est que la résistance palestinienne, elle, a donné la preuve d'une très forte résilience. Le temps, sur lequel comptaient les pères fondateurs de l'entité sioniste pour faire vivre une des pires injustices du 20^e siècle, donne raison aux Palestiniens qui affrontent, le plus souvent, l'armée israélienne, une des plus puissantes dans la région moyen-orientale, désarmés. Ou presque. Si l'on excepte la résistance armée organisée qui s'est renforcée dans la bande de Gaza au point d'avoir forcé Tel-Aviv à vivre au rythme d'un « équilibre de la terreur ». Hamas et Jihad Islamique tiennent la dragée haute à la toute puissante machine de mort qui a forgé Tsahal. Désormais, l'armée israélienne n'est plus motivée par une invasion terrestre de ce pan de terre palestinienne le plus peuplé au monde. Elle en serait incapable au regard du lourd tribut à payer en pertes humaines. Seuls les raids aériens, menés cycliquement par l'armée israélienne, histoire de donner le change, sont réalisés. Des opérations à moindre frais qui se raréfient. La riposte étant imminente, comme le confirment les salves de missiles qui pleuvent sur l'entité israélienne, en réussissant à saturer ses défenses... Tout cela confère de la crédibilité aux doutes exprimés par des voix autorisées à Tel-Aviv quant à la viabilité du projet sioniste. Surtout que la résistance palestinienne ne se limite plus à la seule bande de Gaza. Elle a réussi à émerger en Cisjordanie, comme le



démontrent les villes de Jénine et de Naplouse, cela sans parler d'Al-Qods. Et promet aussi d'éclore dans les territoires occupés en 1948. Bref, il n'y a pas pire cauchemar pour les dirigeants sionistes qui, désarmés, se rendent à l'évidence que le peuple palestinien sauvegarde toujours son identité. Et plus, il a spire à la libération ! Il faut dire que les organisations palestiniennes, poussées à l'exil du Liban, après l'invasion israélienne, ont appris beaucoup de la résistance libanaise avec, en pointe, le Hezbollah. Et les victoires militaires remportées par cette dernière, au début du millénaire, mais aussi et surtout en 2006, lorsqu'Israël évacua le sud Liban sans arracher le moindre accord à ses adversaires, ont galvanisé les Palestiniens qui croient en leur bonne étoile. Ceci est d'autant plus vrai que dans la région, décision a été prise pour la constitution d'un front de résistance uni et qui plus disposant d'un commandement opérationnel unifié.

Redistribution des cartes

Cette réalité ne fait que décupler le courage de la résistance palestinienne qui, désormais, ne dépend plus grandement de l'extérieur pour renforcer son arsenal de dissuasion en drones kamikaze et en missiles de diverses portées, y compris ceux que Tel-Aviv craint le plus ; « les missiles de précision ». Le dernier épisode sanglant impliquant, il y a quelques mois de cela, le Jihad islamique dans une confrontation avec Israël, aura démontré que la capacité dont dispose ce mouvement, pourtant moins fort que le Hamas, n'est pas à minorer. Quand bien même les commandos israéliens tenteraient de l'étêter en menant des opérations ciblées aussi bien dans la bande de Gaza que hors de la Palestine. Voilà qui fait que le terrain sur lequel le rêve sioniste a été greffé a tendance à se dérober de sous les pieds de ses

promoteurs. Une réalité intériorisée par le large front de la résistance à Israël, et à son support américain, mais aussi par les autres acteurs régionaux, y compris ceux qui se déclarent « modérés ». Tout cela fait que les accords signés, côté arabe, avec l'entité sioniste confinent plus à une « paix froide » qu'à un réchauffement des relations avec Israël. Le substrat culturel dans lequel les promoteurs de la Pax Americana tentent de faire baigner les peuples de la région n'a aucune prise sur les consciences. Une réalité confirmée par d'innombrables mesures de l'opinion arabe : la majorité des sondés persistent à croire que l'ennemi n'est autre qu'Israël, suivi par les autres puissances occidentales qui soutiennent à bras le corps ladite entité, les Etats Unis d'Amérique en tête. D'évidence, une reconfiguration géopolitique à l'échelle de la région est en cours, concomitamment avec la guerre qui se déroule depuis bientôt un an en Ukraine. La Turquie, encore

membre de l'Alliance atlantique, ménage la Russie que la coalition occidentale tente d'isoler pour mieux l'achever. Une posture qui n'est pas à minorer au regard de ce que la tension russo-occidentale engendre dans son sillage. Car la Russie bénéficie d'un soutien objectif que lui procure la puissance chinoise que le camp occidental tente d'endiguer. Voilà pourquoi nombre d'analystes créditent la volonté de l'alliance russo-chinoise de voir émerger un nouvel ordre mondial qui serait débarrassé de l'imperium US et de ses satellites. Dans ce qui se dessine, Ankara est plutôt tenté de ne plus mettre ses œufs dans un même panier... Puissance en émergence, dont la capacité de nuisance sur la scène arabe n'est pas à minorer, tente de se ménager une porte de sortie du

bourbier syrien, comme irakien. Tout cela induit, cela va sans dire, un coût : un lâchage des cartes précédemment jouées avec la bénédiction de quelques régimes arabes sous l'emprise de l'Oncle Sam. En tête desquelles se trouve, bien sûr, le djihadisme islamiste nourri au biberon otanique. Il faut s'attendre dès lors à ce que Damas retrouve, dans cette perspective-là, du poil de la bête après le cauchemar d'instabilité enduré sur près de douze ans. Le retour pronostiqué depuis quelques mois déjà de la Syrie au sein de la Ligue arabe contribuera, sans le moindre doute, à redonner vigueur et ténacité à la résistance palestinienne qui mène un combat héroïque contre la pire manifestation de l'injustice occidentale dans la région. Véritable verrou

régional, le retour sur scène de la Syrie renforcera le bouclier panarabiste que d'aucuns ont fait vite d'enterrer. Et, de surcroît, favorisera le processus qui consiste à mettre un terme aux années d'incompréhensions entre la monde arabe et la puissance iranienne qui monte. Incompréhensions alimentées par ailleurs par une opposition factice entre l'univers sunnite et chiite. Israël et son parrain qui ont fait du « croissant chiite » un épouvantail savent que leur stratagème qui a nourri le chaos dans la région n'est plus viable. De là à prévoir dans un proche avenir le décrochage de nombre de wagons ayant intégré le train de la normalisation avec Tel-Aviv, il n'y a qu'un pas. Que seuls les plus obtus refuseraient de faire.





ECONOMIE

Perspectives économiques

La Banque Mondiale prévoit une croissance de 3,1% en 2023

La croissance économique devrait s'accélérer à 3,1 % en 2023, mais les risques restent élevés. C'est ce qui ressort du rapport de la Banque Mondiale relatif au suivi de la situation économique au Maroc Hiver 2022-2023 : "Le Maroc face aux chocs d'offres". Pour l'institution de Bretton Woods, en 2023, l'économie marocaine

continuera de faire face à un environnement international défavorable, qui devrait réduire la croissance non-agricole mais qui pourrait être plus que compensée par le rebond du secteur primaire qui se matérialiserait si les principales récoltes du Maroc rebondissent à des niveaux moyens. Mais rien n'est garanti...

Dans des conditions pluviométriques « normales », le secteur agricole devrait stimuler la croissance économique en 2023 jusqu'à 3,1 % du PIB, indique la Banque Mondiale (BM) dans son rapport relatif au suivi de la situation économique au Maroc. Les projections présentées dans ce rapport sont construites sur l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne en 2023, avec une récolte céréalière avoisinant les 75 millions de quintaux. En raison du fort effet de base de la faible récolte de 2022, cela se traduirait par une expansion



de 9 pour cent du secteur agricole. Le dynamisme du secteur primaire compenserait la décélération prévue du PIB non agricole (de 3,2 % en 2022 à 2,5 % en 2023) en raison de l'environnement international défavorable, de l'impact modéré de la hausse des taux d'intérêt, et des effets de l'inflation sur la consommation et l'investissement.

Dans l'ensemble, le PIB réel croîtrait de 3,1 % pour 2023. Le secteur des services progressera à un rythme relativement soutenu (3,1 %) relève le rapport et ce grâce à la reprise du tourisme, tandis qu'une évolution plus modérée du secteur manufacturier est attendue compte tenu du ra-

lentissement de l'économie européenne. La demande intérieure sera le principal moteur de la croissance, tandis que la demande extérieure contribuera négativement à la croissance en raison de la décélération de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux du Maroc.

Environnement fébrile

L'économie mondiale devrait fortement décélérer, en particulier dans la zone euro (principal partenaire commercial du Maroc), où la croissance devrait passer de 3,3 % en 2022 à 0 % en 2023 (World Bank's Global Economic Prospects, janvier 2023). Cela ré-

duira la demande européenne pour les biens et services marocains, ce qui aura un impact négatif sur la croissance économique. Cependant, une analyse économétrique de la BM présenté dans le rapport suggère que ces impacts devraient se dissiper relativement rapidement, affectant l'économie marocaine principalement au cours des premiers mois de l'année, coïncidant avec la récession de courte durée attendue en Europe. En raison de la guerre prolongée en Ukraine, les prix internationaux des matières premières resteront élevés en 2023, bien qu'une baisse substantielle soit attendue pour les produits énergétiques et non énergétiques

(-11,2 % et -8 % selon les perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale, janvier 2023), ce qui devrait soutenir modérément la croissance, tout en aidant le Maroc à maîtriser les pressions inflationnistes.

De son côté, le resserrement actuel des conditions financières mondiales devrait avoir un impact modéré sur les performances de l'économie marocaine, compte tenu de la structure de la dette publique et privée (principalement intérieure et libellée en dirhams) et, plus généralement, de la solvabilité du pays.

Selon la BM, les effets à court terme de la hausse des taux d'intérêt devraient être modestes. Divers facteurs limitent la répercussion des taux d'intérêt sur la production au Maroc, primo malgré l'élargissement récent de la bande de fluctuation, le dirham reste arrimé à l'euro et au dollar, ce qui implique que les mouvements du taux de change n'amplifieront que modérément l'impact de la hausse des taux d'intérêt ; secundo les volumes importants de la liquidité en circulation et les faibles niveaux d'inclusion financière qui caractérisent l'économie marocaine réduisent également l'efficacité de la politique monétaire ; tertio plus de 85 pour cent des prêts au secteur privé sont contractés à taux fixe. Dans ce contexte, une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base devrait entraîner une baisse de la production d'environ 0,18 point de pourcentage, avec un pic après 9 trimestres. Aussi, les caractéristiques contractuelles de la plupart des prêts privés limitent l'impact immédiat de la hausse des taux d'intérêt sur les bilans des entreprises et des ménages, et donc sur la stabilité financière. Cependant, ces impacts pourraient éventuellement être res-

sentis par les agents économiques qui sont contraints de reconduire leurs obligations actuelles ou de contracter de nouveaux emprunts, et certains pourraient être poussés au surendettement dans un environnement de taux d'intérêt plus élevés.

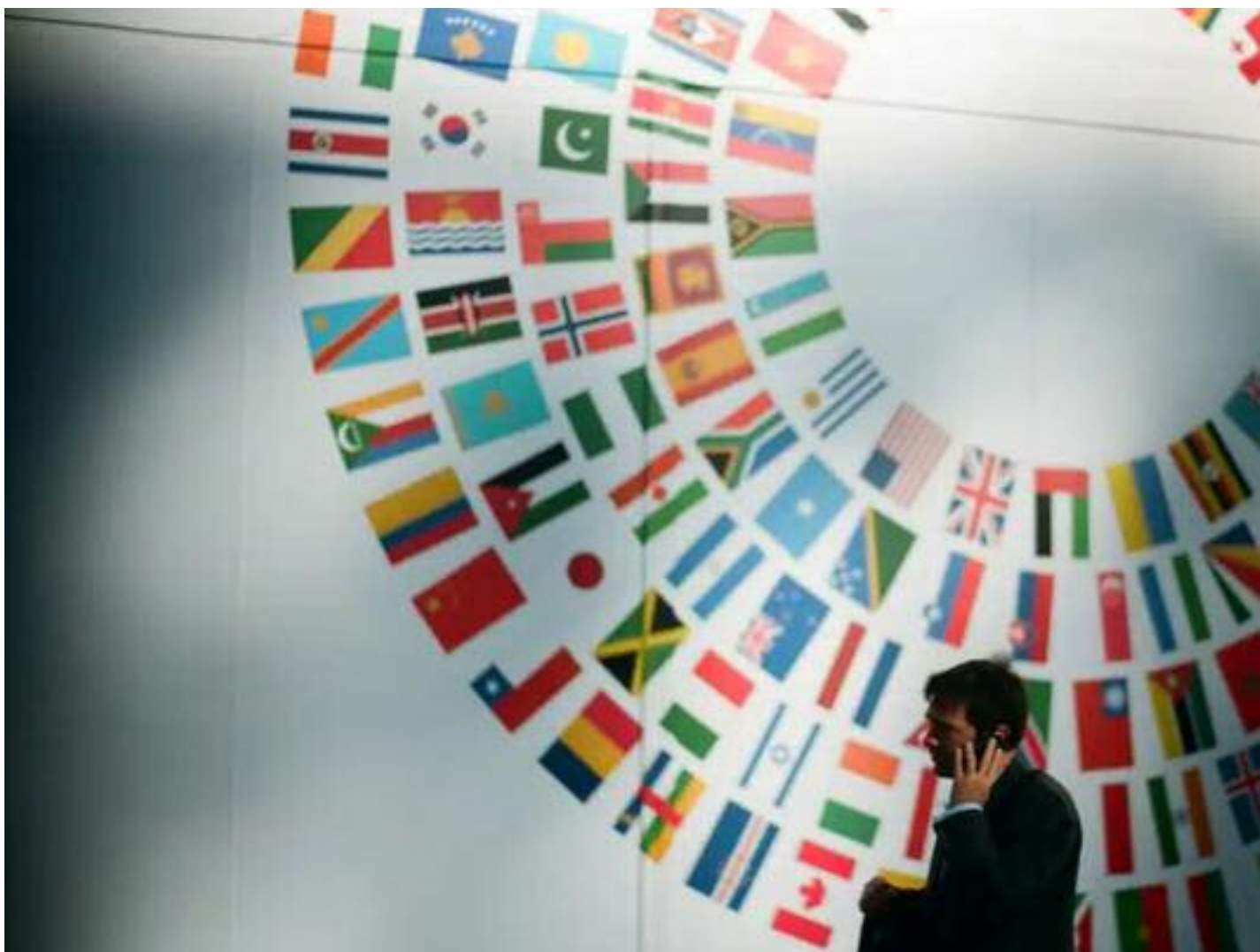
Le taux des créances en souffrance s'élève déjà à 8,8 pour cent du crédit total, contre 8,6 pour cent fin 2021 et 7,6 pour cent en décembre 2019, juste avant l'apparition de la pandémie. Malgré cette détérioration de la qualité de leurs actifs, les banques marocaines restent bien capitalisées et présentent un financement stable, une forte liquidité et une rentabilité relativement solide.

Prudence

Bien que la littérature ne soit pas totalement fixée sur la relation de causalité entre inflation et activité économique, la plupart des études constatent qu'au-delà d'un certain seuil et lorsqu'elle s'installe, l'inflation a un impact négatif sur la croissance soutenue, affirme la BM. Ceci suggère que, indépendamment des impacts limités à court terme qui pourraient être associés à un resserrement de la politique monétaire, la poussée inflationniste actuelle constitue un risque pour la croissance potentielle de l'économie marocaine. Consciente de ce risque, les récents communiqués de la banque centrale ont minimisé l'importance de l'arbitrage entre taux d'intérêt et croissance, tout en signalant qu'un resserrement de la politique de la politique monétaire est nécessaire pour éviter le désencrage des anticipations d'inflation. Cela implique que, si le taux de croissance de l'IPC reste obstinément élevé et ne parvient pas à converger vers les projec-

tions de BAM (3,9 % pour 2023 et 4,2 % pour 2024), de nouvelles hausses de taux d'intérêt pourraient se profiler à l'horizon, anticipe le rapport. Sur un autre registre, et alors que le Maroc atteint une étape critique dans la mise en œuvre des réformes clés, les dépenses publiques resteront élevées en 2023, mais les mesures de mobilisation des recettes adoptées dans la loi de finances devraient contribuer à maîtriser le déficit budgétaire, affirme le rapport. La loi de finances 2023 prévoit une augmentation substantielle des dépenses en termes nominaux par rapport au budget initialement approuvé pour 2022 (+12,5%), mais plus modérée par rapport au budget rectificatif 2022 (+1,7 %). Cela traduit l'engagement du gouvernement avec la mise en œuvre de la réforme de la santé et de la protection sociale (notamment le déploiement des allocations familiales universelles fin 2023), mais aussi avec la réforme de l'éducation qui commence à se déployer.

Une autre priorité sera de déployer de nouveaux investissements dans les infrastructures hydrauliques. La loi de finances comprend plusieurs mesures visant à accroître les recettes tout en éliminant les distorsions qui caractérisent le système fiscal, ce qui serait réalisé en harmonisant progressivement les taux d'IS et de TVA. Avec la monétisation des actifs publics (appelée instruments de financement innovants par le ministère des Finances) sur laquelle le gouvernement s'appuie de plus en plus, cela devrait augmenter les recettes totales de 19,6%, ce qui contribuerait à réduire le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB et à poursuivre sa baisse au cours des années suivantes. Le ratio dette/PIB devrait se stabiliser autour de 69%.



Le déficit du compte courant devrait s'alléger en 2023. La BM prévoit qu'il passera de 4,1 % du PIB en 2022 à 3,7 % du PIB en 2023, au fur et à mesure que l'impact des chocs actuels commence à s'estomper et que les recettes touristiques restent élevées. Le déficit du compte courant devrait se contracter davantage pour atteindre une moyenne annuelle de 3,2 % du PIB à moyen terme. Les flux nets d'IDE devraient rester stables à moyen terme, couvrant une part substantielle des besoins de fi-

nancement extérieur du Maroc. Le reste sera couvert par la dette publique et, éventuellement, par les réserves de change.

Risques et opportunités

Plusieurs risques entourent les prévisions de la BM et à leur tête le retour de la sécheresse courant 2023. La projection de référence sur la valeur ajoutée agricole est soumise à une forte incertitude, avec des risques baissiers, note la BM. Bien que le

début de la campagne agricole 2022–23 ait été relativement humide, avec des précipitations abondantes vers la fin de l'année dernière, in fine la performance du secteur dépendra des niveaux des précipitations de plus en plus erratiques dans les mois à venir. En outre, les restrictions dans la distribution d'eau imposées en 2022 pourraient avoir nui aux cultures irriguées, qui contribuent à plus de 50 % de la valeur ajoutée agricole même pendant les années humides. Enfin, la flambée des prix des engrais qui a



eu lieu en 2022 pourrait avoir réduit leur utilisation lors de la présente campagne agricole, ce qui pourrait également avoir un impact négatif sur certaines cultures en 2023. Pour la BM, si la valeur ajoutée agricole devait progresser en 2023 dans le cadre d'un scénario climatique défavorable, le taux de croissance global de l'économie marocaine pourrait chuter à 2,1 %. Ainsi, une nouvelle détérioration du contexte international impacterait négativement les perspectives de croissance du Maroc en 2023 tout en

continuant d'alimenter les pressions inflationnistes. Parmi les chocs internationaux qui pourraient encore se matérialiser figure une nouvelle montée des tensions géopolitiques, qui pourrait pousser encore plus les prix des matières premières à la hausse ; de nouvelles perturbations de l'approvisionnement mondial ; un durcissement ultérieur des conditions financières mondiales ; de nouvelles perturbations liées à une pandémie. La matérialisation de certains de ces chocs réduirait la demande extérieure pour les exportations marocaines de biens et de services tout en préservant les facteurs le qui ont poussé l'inflation à la hausse.

Enfin, le gouvernement pourrait rencontrer des difficultés pour atteindre ses objectifs budgétaires à moyen terme. Les réformes ambitieuses du secteur social et les investissements supplémentaires dans le secteur de l'eau exerceront des pressions importantes sur les finances publiques, et une grande partie de l'assainissement budgétaire prévu dépend du succès des opérations de monétisation des actifs menées par le MEF, et du remplacement, politiquement difficile, des subventions de prix non ciblées par des transferts monétaires directs ciblés sur les ménages pauvres et vulnérables.

Dans ce contexte exigeant, la convergence vers les niveaux de déficit budgétaire pré-COVID pourrait prendre plus de temps que prévu dans le budget à moyen terme. Ceci étant, l'environnement international pourrait s'améliorer plus rapidement que prévu et les performances à long terme de l'économie marocaine devraient être soutenues par les réformes structurelles en cours, relève la BM. Certaines nouvelles encourageantes sont apparues ces

dernières semaines concernant une baisse de l'inflation plus rapide que prévu dans les principales économies avancées et une récession moins profonde dans la zone euro. Une amélioration du contexte international n'est donc pas à exclure, ce qui donnerait un coup de fouet à l'économie marocaine. Un tel scénario, cependant, ajouterait également des pressions supplémentaires sur les prix internationaux, ce qui compliquerait l'effort anti-inflationniste du Maroc. En outre, le processus de réformes structurelles internes continue de gagner du terrain au Maroc, quoique de manière inégale. Jusqu'à présent, les réformes se sont concentrées principalement sur les secteurs de la santé, de la protection sociale et de l'éducation, les autorités étant déterminées à améliorer les services publics de base tant en termes d'accès que de qualité, note la BM. Les progrès se sont également accélérés dans d'autres secteurs, et les nominations récentes des responsables du fonds d'investissement Mohammed VI et de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique Des Participations de l'Etat (ANGSPE) contribueront à opérationnaliser deux réformes clés. En outre, suite à l'approbation d'une nouvelle charte d'investissement, le gouvernement est en train d'apporter de nouvelles réglementations pour l'investissement privé et la réforme fiscale en cours élimine progressivement certaines des distorsions qui caractérisent le système actuel.

Pour la BM, la mise en œuvre réussie de ces réformes augmenterait la croissance potentielle, ce qui sera essentiel pour placer le pays sur une trajectoire de développement plus solide à l'avenir et pour renforcer sa résilience face aux chocs futurs.

Blanchiment de capitaux

Le Maroc quitte la liste grise

Le verdict tant attendu est enfin tombé ! Le Maroc n'est plus sur la liste des pays identifiés par le Groupe d'action financière (Gafi) comme ayant des déficiences stratégiques de leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Intervenue après une évaluation de la conformité du dispositif national avec les normes internationales, cette décision devrait impacter positivement les notations souveraines et les notations des banques locales du pays. Elle améliore aussi la confiance des investisseurs étrangers dans l'économie nationale. Le Groupe d'Action Financière (GAFI) a décidé, à l'unanimité de ses membres, la sortie du Maroc du processus de surveillance renforcée, baptisé « liste grise », après évaluation de la conformité du dispositif national avec les normes internationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et ce, depuis l'adoption par le GAFI en février 2021, du plan d'action spécifique au Royaume. Cette décision a été prise lors de l'Assemblée Générale du GAFI, tenue à Paris, en France, du 20 au 24 février 2023. Cette décision du GAFI survient conformément aux conclusions positives contenues dans le rapport des experts du groupe, sanctionnant la visite de terrain entreprise du 16 au 18 janvier 2023 à Rabat. "Ce rapport, en vertu duquel le Maroc est sorti de la liste grise, a salué l'engagement politique formel du Royaume pour la conformité du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, avec les normes internationales, ainsi que le total respect par notre pays de tous ses engagements dans les délais fixés", souligne un communiqué du



Département du Chef du gouvernement publié à l'occasion. La décision de sortie du Maroc du processus de surveillance renforcée, connu par « liste grise », vient couronner les efforts et actions proactives entreprises par les autorités. Lesquels efforts ont porté sur une batterie de mesures législatives, organisationnelles, de sensibilisation et de contrôle, mises en œuvre par les différentes autorités et institutions nationales concernées, sous la coordination de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier, en partenariat avec les personnes morales soumises au droit public ou privé. Et d'ajouter que la sortie du Maroc de la liste grise "impactera positivement les notations souveraines et les notations des banques locales", tout

comme "elle renforcera l'image du Maroc et son positionnement lors des négociations avec les institutions financières internationales, ainsi que la confiance des investisseurs étrangers dans l'économie nationale". Afin de consolider les acquis réalisés au cours des dernières années, le Royaume réitère son engagement fort à poursuivre le renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément à l'évolution des normes internationales en la matière, souligne le communiqué avant de conclure sur le fait que cet engagement revêt désormais un caractère stratégique et institutionnel visant la préservation du système financier national contre les dangers des crimes financiers.

Politique monétaire

Conditions largement accommodantes, assure A. Jouahri

Malgré les actions de resserrement de la Banque centrale, les conditions monétaires restent largement accommodantes selon Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib (BAM).

Dans son allocution à l'ouverture d'un symposium organisé par le Conseil du Développement et de la Solidarité (CDS), sur le thème "l'investissement et le rôle de l'État territorial", le Wali de BAM a rappelé que "ces derniers mois, au regard de l'accélération de l'inflation, la Banque a augmenté son taux directeur à deux reprises depuis septembre dernier. Certes, ce sont des actions de resserrement, mais il faudrait souligner que les conditions monétaires restent largement accommodantes". Il a également assuré qu'avec un taux directeur à 2,5% à fin 2022 et une inflation à 6,6% en moyenne sur l'année, les taux d'intérêt ressortent négatifs en termes réels.

Pour assurer une meilleure transmission de ses décisions, A. Jouahri a souligné que BAM assure un suivi étroit à travers un ensemble d'enquêtes et de reportings réguliers, mais aussi un dialogue permanent avec le système bancaire, notamment à travers une réunion qu'il tient une fois par semestre avec les présidents des banques, et une rencontre tenue après chaque réunion du Conseil entre BAM et les directeurs généraux des banques. De plus, il a précisé que BAM suit les conditions de crédit à travers deux reportings trimestriels, l'un sur les taux débi-

teurs, l'autre sur les conditions d'offre. Comme elle suit l'évolution de la demande, et veille à une concurrence saine entre les banques, en plus de l'instauration de nombreuses directives dans ce sens, portant en particulier, sur la mobilité et la mainlevée, notant que la Banque centrale est en train de finaliser avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) un comparateur des conditions tarifaires pour davantage de transparence.

A travers toutes ces actions, BAM essaie de pousser vers un changement de culture pour que la banque finance plutôt le projet que la personne, a-t-il fait remarquer, notant que les difficultés sont nombreuses dans ce sens, liées notamment à l'insuffisance de la transparence financière et la qualité de l'entrepreneuriat en particulier pour les très petites entreprises (TPE), mais aussi à la complexité des procédures judiciaires et aux délais de recouvrement des créances. Dans ce sens, il a rappelé que le taux de ces créances qui sont en souffrance a atteint à fin décembre 8,4% globalement et 11,7% pour les entreprises privées, sachant qu'il était à des niveaux inférieurs à 5% en 2011.

Sur le même registre, A. Jouahri a souligné que depuis la crise financière de 2008, les systèmes financiers, notamment bancaires n'ont fait face, en plus des risques émergents, à un véritable déluge réglementaire et prudentiel (règles de Basel, normes du GAFI pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, nouvelles normes comptables,...). Face à ces évolutions à l'international, BAM est amenée à transposer ces resserrements réglementaires, mais elle le fait, nuance-t-

il, selon une démarche basée sur la gradualité, la souplesse, la concertation et l'étude d'impact.

Dans cette même optique, il a précisé également que BAM œuvre pour le rapprochement Banques/entreprises pour une meilleure compréhension des positions mutuelles.

"Nous avons ainsi pris l'initiative d'organiser une première réunion tripartite BAM-CGEM-GPBM en 2016 qui a débouché sur plusieurs engagements des parties prenantes et un memorandum adressé au Chef du gouvernement. La deuxième, tenue en 2019, a été l'occasion de dresser le bilan des actions engagées et d'examiner de nouvelles mesures pour améliorer le financement des entreprises", a-t-il rappelé. L'année dernière, BAM a également réuni le GPBM avec la Commission des Finances et du Développement économique au sein de la Chambre des Représentants, puis avec la même Commission relevant de la Chambre des Conseillers pour un dialogue qui s'est avéré encore difficile mais de moins en moins conflictuel, selon A. Jouahri. En outre, il a relevé que BAM contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes visant l'approfondissement du système financier et l'amélioration de l'environnement des affaires, citant à titre illustratif la création du registre national des sûretés mobilières, le développement de l'activité de la finance participative, la mise en place du cadre régissant le financement collaboratif (Crowdfunding), la réforme de la microfinance, la création d'un marché secondaire des créances en souffrance,...

Climat des affaires

Le gouvernement prépare une feuille de route pour 2026

Le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a annoncé que l'exécutif œuvre à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour l'amélioration du climat des affaires à l'horizon 2026, avec la coordination de l'ensemble des acteurs des secteurs public et privé.

En réponse à une question centrale sur "la politique adoptée pour la promotion de l'investissement" lors de la séance mensuelle consacrée aux questions de politique générale adressées au chef du gouvernement à la Chambre des représentants, A. Akhannouch a souligné que cette feuille de route portera sur une "nouvelle génération de ré-

formes". Il s'agit de la simplification et de la digitalisation des démarches administratives, de l'amélioration de l'accès au foncier, aux zones industrielles et aux commandes publiques, du développement de nouveaux outils de financement et de la promotion de l'innovation et la culture entrepreneuriale, a précisé le chef du gouvernement.

Et d'ajouter que la nouvelle feuille de route repose sur trois principaux piliers, représentés, premièrement, par l'amélioration structurelle de l'environnement des affaires via le renforcement du cadre juridique, l'amélioration de la numérisation du parcours de l'investisseur, la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi.

Le patron de l'Exécutif a également cité l'accompagnement de la transformation de l'économie nationale

et le renforcement de sa souveraineté à travers la mobilisation des mécanismes de financement innovants et en améliorant l'accès aux structures de base et aux énergies durables, en sus de la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et à l'innovation. A ce titre, il a souligné que le gouvernement continue d'appuyer l'action du Comité National de l'Environnement des Affaires, en coordination avec les différents partenaires des secteurs public et privé, pour lui permettre de mener à bien ses missions de proposition et de mise en œuvre des mesures d'amélioration du climat des affaires, de renforcement de son cadre juridique et d'évaluation de son impact sur l'entrepreneuriat et le tissu économique.

Plus, afin d'attirer les investisseurs, A. Akhannouch a indiqué que le





gouvernement s'emploie à activer une nouvelle vision des Centres régionaux d'investissement (CRI) pour en faire un acteur incontournable de la promotion de l'investissement et de l'accompagnement global des entreprises à même de stimuler la relance de l'investissement au niveau régional. Dans le cadre de cette réforme, les CRI seront placés sous la tutelle du chef du gouvernement, qui déléguera certaines de ses prérogatives au ministre délégué en charge de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques, tandis que les Walis assureront des missions de coordination et de révision des décisions rendues en cas de refus de tout investissement ou projet. Et de rappeler que dans le cadre de l'encouragement des investissements nationaux et étrangers et de

la relance de l'économie, le gouvernement a approuvé le projet de réforme des marchés publics, comme l'un des principaux fondamentaux d'un État de droit et de l'édification d'une finance publique et d'une économie saines. Ce décret vise à adopter un système unifié de passation des marchés publics intégrant l'ensemble les services de l'État, des collectivités territoriales et des organismes affiliés ainsi que les établissements publics et les personnes morales de droit public, afin de donner une vision plus claire aux acteurs économiques, a expliqué A. Akhannouch.

L'objectif est également de renforcer la préférence nationale pour les marchés publics, et de développer la gestion des marchés publics à travers de nouveaux mécanismes représentés par la possibilité du "dialogue compétitif" dans les pro-

jets innovants ou complexes, a-t-il ajouté. relevant que le gouvernement mise sur l'amélioration de la qualité des services publics comme levier pour faciliter et simplifier les démarches, et favoriser le processus d'investissement, le chef de gouvernement a affirmé avoir travaillé à la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, avec l'élaboration de projets de recueils de décisions et de procédures entrant dans ses attributions, ce qui a permis d'inventorier 34 procédures administratives en lien avec l'investissement. Et de conclure qu'en coordination avec les CRI, le gouvernement a simplifié 22 procédures administratives ce qui réduit de 45% en moyenne le nombre de documents exigés des investisseurs.

Marché de l'emploi en 2022

Seules 12,2 millions de personnes sont actives

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) indique qu'en 2022, parmi les 27,5 millions de personnes en âge d'activité (les 15 ans et plus), 12,2 millions de personnes sont actives, ce qui correspond à un taux d'activité de 44,3%.

Ce taux a enregistré une baisse annuelle moyenne de 0,3 point, entre 2017 et 2019 et d'un point en 2020, année de propagation du Covid-19, avant d'enregistrer une hausse de 0,5 point en 2021, s'établissant ainsi à un niveau avoisinant celui d'avant pandémie, puis une baisse de 0,9 point en 2022, précise le HCP dans sa récente note d'information relative aux principales caractéristiques de la population active occupée. Ladite note fait aussi ressortir que l'économie marocaine n'a pas réussi à générer suffisamment d'emplois pour absorber l'augmentation de la population en âge de travailler. Celle-ci a connu une hausse en moyenne de près de 400.000 personnes, alors que l'économie a créé en moyenne 121.000 postes au cours des trois dernières années qui précèdent la crise sanitaire liée au Covid et elle a perdu 432.000 postes d'emploi en 2020 pour ensuite créer 230.000 postes d'emploi en 2021 et perdre 24.000

emplois en 2022.

S'agissant du taux d'emploi, après une hausse de 0,3 point à 39,7% entre 2020 et 2021, il a reculé de 0,6 point pour se situer à 39,1% au niveau national en 2022. Ce taux a augmenté de 0,2 point à 35,3% en milieu urbain et a baissé de 1,9 point à 46,5% en milieu rural. Il a diminué parmi les hommes (-0,3 point) et chez les femmes (-1 point). Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans a atteint 25% en 2022 (contre 25,4% en 2021). Le taux d'emploi des personnes de 30 à 44 ans a légèrement baissé de 0,7 point pour atteindre 54,1%, contre 54,8% une année auparavant.

Services dynamiques

La répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité montre que le secteur des 'Services' se situe en première position avec 5.099.000 personnes et une part de 47,4%, suivi de 'l'Agriculture, forêt et pêche' avec 3.149.000 personnes (29,3%), de 'l'Industrie y compris l'artisanat', avec 1.289.000 personnes (12%) et, enfin, des BTP (Bâtiment et travaux publics) avec 1.209.000 personnes (11,2%), selon le HCP. Parmi les 5.099.000 personnes exerçant dans le secteur des "Services", 32,9% relèvent de la branche du commerce, 12,1% des services sociaux fournis à la collectivité et 11,9% du transport, entrepôts et communications, indique la

même source.

Ladite note fait aussi savoir que plus que la moitié (52,6%) des actifs occupés sont des salariés, 30,3% des indépendants, 12,3% des aides familiales et 2,1% des employeurs. Les professions les plus exercées sont les professions des artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux avec 19,6%, des "ouvriers et manœuvres de l'agriculture et de la pêche" (17,8%) et des "manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers" (16,5%).

Parallèlement, le HCP souligne qu'en 2022, un peu plus de la moitié (51,2%) des actifs occupés n'ont aucun diplôme, 31,8% ont un diplôme de niveau moyen et 17% un diplôme de niveau supérieur. Selon le secteur d'activité, la part des actifs occupés ayant un diplôme supérieur est de 28,8% dans les services, 17,7% dans l'industrie y compris l'artisanat et de 7,2% dans les BTP.

Le HCP indique aussi qu'un peu plus du quart des actifs occupés (26,5%) bénéficient d'une couverture médicale liée à l'emploi, 38,3% dans les villes et 9,4% à la campagne. Les actifs occupés exerçant dans l'Industrie y compris l'artisanat enregistrent le taux de couverture médicale le plus élevé avec 46,3%, suivis de ceux relevant du secteur des Services (37,9%), des BTP (12,4%) et de l'Agriculture, forêt et pêche (5,4%). La part des



actifs occupés affiliés à un régime de couverture médicale s'améliore nettement au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève. Elle passe de 11,8% parmi les personnes n'ayant aucun diplôme à 72,2% parmi celles ayant un diplôme supérieur. Côté social, un peu moins de la moitié (46,7%) des salariés bénéficient d'une couverture médicale assurée par l'employeur, 53,9% en milieu urbain et 26,4% en milieu rural, 59% parmi les femmes et 43,6% parmi les hommes. Pour les auto-employés, cette part est de 5,5%. En outre, le HCP révèle qu'un actif occupé sur quatre (25,8%) est affilié à un système de retraite, 37,9% en milieu

urbain et 8,1% en milieu rural. Le taux de couverture par un système de retraite est plus élevé parmi les femmes que les hommes, respectivement 30,6% et 24,5%. Par ailleurs, près de la moitié des salariés (48,8%) disposent d'un contrat formalisant leur relation avec l'employeur. Cette part s'élève à 62,3% parmi les femmes contre 45,3% parmi les hommes. Les travailleurs dans les BTP et l'Agriculture, forêt et pêche enregistrent les taux les plus faibles de contractualisation, 18,3% et 20%, respectivement. Alors que, les travailleurs dans l'Industrie y compris l'artisanat et les Services sont contractualisés à hauteur de 61,6% et 60,6%,

respectivement. Près d'un actif occupé sur dix (10,7%) exerce un emploi de type occasionnel ou saisonnier, 14,4% en milieu rural et 8,2% en milieu urbain. Ces parts étaient respectivement de 10,5%, 13,9% et 8% en 2021. Près de 12,8% des actifs occupés exercent un emploi non rémunéré, les ruraux, avec 27,8%, plus que les citadins (2,5%) et les femmes, avec 33,6%, plus que les hommes (7,2%). Les personnes n'ayant aucun diplôme sont également plus touchées par l'emploi non rémunéré avec 16,9% contre 11,5% pour celles ayant un diplôme moyen et 2,8 pour celles ayant un diplôme supérieur.

Finances publiques

Un budgétaire excédentaire en janvier

La situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 2,49 Mrds DH à fin janvier 2023, contre un déficit de 3,57 Mrds DH un an auparavant, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR).

Cet excédent tient compte d'un solde positif de 12,6 Mrds DH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), précise la TGR dans son bulletin mensuel de statistiques des finances publiques du mois de janvier 2023. Le bulletin fait également état d'une hausse des recettes ordinaires brutes de 13,6% à 24,5 Mrds DH et d'une baisse des dépenses ordinaires émises de 19,6% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 2,247 Mrds DH. La hausse des recettes s'explique par l'augmentation des impôts directs de 12,3%, des droits de douane de 24,6%, des impôts indirects de

4,5%, des droits d'enregistrement et de timbre de 12,5% et des recettes non fiscales de 211,6%.

Concernant les dépenses émises au titre du Budget général, elles ont été de 35,7 Mrds DH à fin janvier 2023, en baisse de 17% par rapport à leur niveau à fin janvier 2022, en raison du recul de 21,8% des dépenses de fonctionnement et de 39,3% des charges de la dette budgétisée, conjuguée à la hausse de 0,6% des dépenses d'investissement.

La baisse des charges de la dette budgétisée de 39,3% s'explique par la diminution de 64,3% des remboursements du principal (1,1 Mrd DH contre 3,1 Mrds DH) et par la hausse de 44,6% des intérêts de la dette (1.317 MDH contre 911 MDH).

Pour ce qui est des engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, ils se sont élevés à 73,6 Mrds DH, représentant un taux global

d'engagement de 12% contre 14% à fin janvier 2022 et un taux d'émission sur engagements de 57% contre 66% un an auparavant.

Par ailleurs, la TGR fait savoir que les recettes des CST ont atteint 18,5 Mrds DH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 10,5 Mrds DH contre 11 Mrds DH à fin janvier 2022. Les dépenses émises ont été de 6,1 Mrds DH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 57 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 12,4 Mrds DH. Les recettes des SEGMA se sont, quant à elles, établies à 109 MDH contre 52 MDH à fin janvier 2022, en hausse de 109,6%. Les dépenses ont été de 2 MDH à fin janvier dernier, contre 1 MDH un an auparavant.



La certification comme culture d'entreprise

Al-Omrane à la quête de nouveaux standards

Al Omrane, holding assimilé au moteur de l'Etat en matière de politique d'habitat, sauvegarde son approche de la qualité et anticipe les exigences de l'heure et les défis à venir. Le maintien de la certification de son système de management de la qualité, selon les exigences de la norme ISO 9001 Version 2015. Tel est le verdict confirmé par le Bureau Véritas Maroc à l'issue de l'audit de certification réalisé les 5 et 6 décembre 2022.

Le Top management du Holding Al Omrane voit ses efforts déployés au service de la politique étatique en matière d'habitat récompensés. Cela transparaît via la reconduction, pour la sixième année consécutive, de la certification ISO 9001, version 2015. Un motif de fierté méritée qui s'ajoute au fronton de cette institution qui s'investit, depuis des décades, dans les diverses régions du pays en portant haut les couleurs d'une nouvelle politique de la ville.

S'il est plus ou moins aisé de décrocher pareille certification, en garantissant la pérennité au fil du temps relève de la gageure pour Al Omrane au regard de son déploiement à l'échelon local et régional et de son assise à l'échelle nationale. Et pourtant, le défi a été relevé et la reconduction de la labellisation ISO 9001 V 2015 a été réussie. Autant dire que la culture de la qualité sied bien à une architecture du Holding qui se démarque par une vision claire et partagée par l'ensemble des composantes de cette structure vivante qu'est Al Omrane. Ce label qui ajoute un plus à l'aura du Holding, en renvoyant à l'extérieur l'image de la qualité, n'en intériorise pas moins d'autres facteurs clé du succès. Il s'agit en l'occurrence de l'assimilation des pratiques innovantes et éco-responsables et de leur diffusion, à tous les étages de l'institution, pour que cette culture rejaillisse sur les projets ainsi conduits aux niveaux local, régional et national. La certification



devient ainsi synonyme du label de qualité projeté sur le terrain. En d'autres termes, rien n'est laissé au hasard dans la conduite des projets confiés au Holding qu'ils soient petits ou grands. Comme elle est aussi synonyme d'une ambition affichée d'honorer, dans la pérennité, les engagements de performance et d'amélioration. Car l'ensemble des missions dévolues à Al Omrane se nourrissent d'une seule et même source de qualité totale, la norme ISO 9001 V 2005. Désormais, on peut dire que le label a dépassé le stade de signature pour s'inscrire dans la dynamique d'une culture de la qualité qui irrigue les diverses composantes du groupe. C'est sur ce trait de caractère que le Top management s'est activé pour en faire une identité partagée de manière transversale. Autant dire qu'il est question d'une culture d'entreprise que le Directoire nourrit au niveau de l'ensemble du personnel pour garder le cap sur la réalisation des objectifs escomptés

conformément aux défis de l'heure, et à leur tête l'efficacité en termes de gouvernance.

La reconduction de cette certification pour la sixième année consécutive témoigne, dans les faits, et prouve si besoin est de la survivance de cette culture de la qualité, en partage à tous les niveaux de l'institution. Et l'ambition est grande de chercher plus et mieux pour qu'Al Omrane maintienne son dynamisme et ses performances. Faut-il dès lors s'étonner de voir le Holding placer la barrière encore plus haut en se lançant dans les processus de certification de son système de management de la sécurité de l'information « SMSI » pour qu'il réponde aux exigences de la norme ISO 27001 et de son système de management anticorruption conformément à la norme ISO 37001 ? Assurément, l'institution publique cherche à inaugurer de nouveaux standards à même de lustrer davantage le label Al Omrane. Chiche !

Bilan d' "Awrach I"

La barre des 100.000 bénéficiaires dépassée en 2022



Le programme "Awrach" a enregistré au cours de l'année 2022 un bilan positif avec 103.599 bénéficiaires, dont 30% de femmes, indique un communiqué du département du Chef du gouvernement.

Ce bilan a été annoncé lors des travaux du comité stratégique du programme "Awrach", tenus début février à Rabat et consacré à l'examen des résultats du programme au cours de l'année 2022 et au lancement effectif du programme "Awrach II". Le chef du gouvernement qui a présidé cette réunion, a salué les résultats positifs de ce programme, ajoute le communiqué, soulignant l'implication du gouvernement à tenir les engagements pris auprès des citoyens, dans le but d'apporter des réponses rapides aux problèmes d'employabilité causés par la

pandémie de Covid-19, répondant ainsi aux directives royales. Aziz Akhannouch a, par ailleurs, salué l'implication de tous les secteurs impliqués dans le déploiement du programme "Awrach" en vue d'instaurer une équité territoriale au niveau des préfectures et des régions ciblées, d'autant que près de 50% des bénéficiaires du programme sont issus de zones rurales.

De son côté, Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, a fait une présentation du bilan de la première édition du programme "Awrach" le qualifiant de positif, expliquant ainsi que l'année 2022 a vu l'enregistrement de 103.599 bénéficiaires, dont 30% de femmes, poursuit le communiqué. Le ministre a également indiqué que 30.000 bénéficiaires sur 100.000 ont

reçu une formation leur permettant d'accéder au marché du travail, passant en revue certaines des expériences réussies du programme, dont la numérisation des archives des collectivités territoriales.

Y. Sekkouri a, en outre, souligné que 70% des bénéficiaires du programme ne disposent pas de diplômes, ce qui fait de "Awrach" le premier programme gouvernemental assurant un emploi à cette catégorie de la population avec des salaires supérieurs aux salaires minimums et l'inscription à la CNSS. A travers la loi de finances de 2023, le gouvernement a mobilisé 2,25 milliards de dirhams au profit du programme "Awrach", avec l'objectif de créer 250.000 emplois au cours de la période 2022-2023, dans le cadre des chantiers publics de petite et moyenne envergures.

Forsa

1,25 Mrd DH injectés en 2023

Selon Fatim-Zahra Ammor, ministre du Tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, une enveloppe financière estimée à 1,25 Mrd DH sera allouée au programme "Forsa" au titre de l'année 2023.

Présentant le bilan des réalisations en 2022 et plan d'action 2023, F. Ammor a assuré que la deuxième édition de ce programme sera lancée incessamment, au regard des résultats positifs obtenus lors de la première édition. Le programme Forsa qui intervient en réponse

aux Hautes Orientations Royales visant à encourager l'investissement et l'emploi, notamment chez les jeunes, est un programme ambitieux et innovant destiné à toutes les personnes de plus de 18 ans, porteuses d'idées ou de projets d'entrepreneuriat, en leur proposant deux dispositifs qui allient accompagnement et financement, a souligné la ministre. Et d'ajouter que ce programme, qui a pour objectif de soutenir et financer environ 10.000 projets, ambitionne de créer davantage de convergence avec les différentes actions de soutien aux initiatives individuelles visant à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et à encourager l'économie structurée et formelle.

Agriculture

Des conditions plus favorables pour la campagne 2022-2023

Le Maroc a connu d'importantes précipitations ces derniers mois. Le volume de la pluviométrie s'est amélioré de 95,6%, entre le 1er septembre 2022 et le 13 février 2023, par rapport à la même période de l'année précédente. En outre, durant cette même période, la superficie couverte par la neige s'est accrue de 30%, par rapport à l'année précédente, pour atteindre 5.720 km². Cette amélioration importante des ressources en eau a augmenté les retenues des principaux barrages nationaux. Au 20 février 2023, ces barrages ont enregistré 5,28 milliards m³ d'eau, soit un taux de remplissage de 32,7% contre 33% au 20 février 2022.

Pour ce qui est des exportations du secteur d'agriculture et agro-alimentaire, elles ont clôturé l'année 2022 sur une croissance consolidée, en dépit du contexte climatique peu favorable. Ainsi, le chiffre d'affaires à l'export du secteur a culminé à 81,2 milliards de dirhams à fin 2022, en

accroissement de 16,2%, au lieu de +11,6% un an auparavant, soit sa plus forte hausse sur les 7 dernières années.

Cette dynamique recouvre une per-

formance des exportations de l'industrie alimentaire de +19,9%, (après +11,6%) et des produits d'agriculture, sylviculture et chasse de +11,4% (après +11,7%).



Coût de la vie

L'IPC explose en janvier

L'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré, en glissement annuel, une hausse de 8,9% au cours du mois de janvier 2023, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cette évolution est la conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 16,8% et de celui des produits non alimentaires de 3,9%, explique le HCP qui vient de publier une note d'information relative à l'IPC de janvier 2023.

Pour les produits non alimentaires, les variations vont d'une hausse de 0,4% pour la "Santé" à 9,6% pour le "Transport", précise la même source. En glissement mensuel, l'IPC a connu, au cours du mois de janvier 2023, une hausse de 0,5%, suite à la progression de 1,4% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires. Les hausses des produits alimentaires observées entre décembre 2022 et janvier 2023 concernent principalement les "Légumes" avec 3,3%, les "Fruits" (2,6%), le "Lait, fromage et œufs" (1,6%), les "Viandes" (1,2%), les "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé-

gumes" (0,6%), les "Huiles et graisses" (0,5%), le "Pain et céréales" (0,3%) et les "Poissons et fruits de mer" (0,2%).

Pour les produits non alimentaires, la baisse a concerné principalement les prix des "Carburants" avec 3,2%. Les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Guelmim et Errachidia (1,2%), à Laâyoune et Safi (1,1%), à Tanger (1,0%), à Oujda, Tétouan et Beni-Mellal (0,9%), à Fès, Marrakech et

Dakhla (0,8%), à Agadir (0,7%), à Rabat et Settat (0,4%) et à Meknès (0,3%). En revanche, une stagnation a été enregistrée à Casablanca. Dans ces conditions, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics, aurait connu au cours du mois de janvier 2023 une hausse de 0,4% par rapport au mois de décembre 2022 et de 8,2% par rapport au mois de janvier 2022.



Pêche côtière et artisanale

Baisse de l'activité en janvier

Le volume des débarquements de la pêche côtière et artisanale a accusé une baisse de 36,2%, au terme du premier mois de 2023, après -34,6% un plus tôt. Ce retrait revient, particulièrement, au recul des captures de poissons pélagiques de 44%, de céphalopodes de 37,3% et de poissons blancs de 20,6%, légèrement atténué par l'augmenta-

tion des captures des algues de 41,4%, de crustacés de 14,8% et de coquillages de 251%.

Pour ce qui est de la valeur marchande de ces débarquements, elle a diminué de 17,9%, à fin janvier 2023, après une hausse de 11,3% un an auparavant. Le retrait observé a été porté, essentiellement, par le reflux de la valeur des captures des

céphalopodes de 23,4% et dans une moindre mesure par celui des captures de poissons pélagiques de 20%. En revanche, ce recul a été modéré par l'amélioration de la valeur des captures de poissons blancs (+14,9%), de crustacés (+37,5%), d'algues (+106,2) et de coquillages (+526%).

Entreprenariat

93.272 entreprises créées en 2022

Le nombre d'entreprises créées au Maroc a atteint 93.272 sociétés durant l'année 2022, selon l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC). Ces entreprises se répartissent sur les personnes morales avec 63.219 unités et les personnes physiques (30.053), ressort-il du tableau de bord général de l'OMPIC. Ce tableau de bord fait état d'une domination du secteur du Commerce avec une part de 36,32%, suivi du bâtiment et travaux publics (BTP) et activités immobilières (17,65%), des services divers (17,64%), des transports (8,7%), des industries (7,27%), des hôtels et restaurants (6,46%), du secteur des technologies d'information et de communication (2,61%), de l'agriculture et pêche (2,26%)

et des activités financières (1,09%). Par forme juridique, les entreprises créées sont à 61,8% des sociétés à responsabilité limitée à associé unique (SARL-AU), 37,8% des SARL, 0,3% des sociétés anonymes (SA) et à 0,1% des sociétés en nom collectif (SNC).

Par région, Casablanca-Settat s'accapare 25.995 créations, devant Tanger-Tetouan-Al Hoceima (13.519), Rabat-Salé-Kénitra (12.138), Marrakech-Safi (9.246) et Fès-Meknès (6.969), Souss-Massa (6.285), l'Oriental (5.514), Laâyoune-Sakia El Hamra (4.478), Béni Mellal-Khénifra (3.337), Drâa-Tafilalet (2.479), Dakhla-Oued Ed-dahab (2.331) et Guelmim-Oued Noun (981), fait savoir l'OMPIC.

Artisanat

Les exportations en hausse à fin janvier

Les exportations des produits d'artisanat ont connu, au cours du mois de janvier 2023, une évolution exceptionnelle avec une valeur de 95 MDH, soit une croissance de 39 % par rapport au même mois de 2022, selon le ministère du Tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

Par rapport à janvier 2019, les exportations des produits d'artisanat affichent une forte progression de 72%, indique le ministère dans un communiqué soulignant qu'au titre du premier mois de cette année, quatre familles de produits se sont distinguées. Il s'agit de la Poterie, du Tapis, de la Vannerie et des Vêtements traditionnels qui se sont accaparées 82% des exportations globales, à travers des parts respectives de 39%, 23%, 11% et 9%.

En termes d'évolution, deux familles de produits ont connu un très grand succès, avec en tête ceux de la Dinanderie qui ont progressé 4 fois plus qu'en janvier 2022 et le Bois avec une évolution de 140%. En termes de marchés demandeurs, les États-Unis avancent de 9 points, réalisant ainsi une part de 44%, et en

maintenant leur position en tête des pays importateurs d'artisanat marocain. Ils marquent aussi une très bonne évolution d'environ 79% en glissement annuel. La France occupe la 2ème position avec une part de 15%, et une progression de 32% par rapport à janvier 2022, suivie de près par les pays arabes avec une part de 9% dans le chiffre d'affaires à l'export et une progression de 29%.

En outre, le communiqué fait savoir qu'en termes de parts dans le chiffre d'affaires global à l'export, c'est toujours Casablanca qui prédomine, avec une part de 52%, suivie de Marrakech en 2ème position (20%) et de Fès en 3ème position (12%). Toutefois, en termes de villes d'immatriculation des acteurs de l'export, c'est Marrakech qui arrive en tête avec une part de 44%.



"Génération Entrepreneurs"

Le plan de l'ANAPEC lancé

Le coup d'envoi du plan opérationnel "Génération Entrepreneurs" a été donné début février à l'initiative de l'Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences (ANAPEC). Lancé lors d'une cérémonie présidée par Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, ce plan ambitionne l'accompagnement de 100.000 porteurs de projets et auto-entrepreneurs, ainsi que les très petites entreprises (TPE) entre 2023 et 2026. Le plan est amorcé avec la création d'une direction centrale dédiée aux "Prestations à l'Entrepreneuriat et la TPE" composée de 3 divisions et 6 services centraux, et la définition de plans d'actions régionaux dont le déploiement sera assuré par un réseau de 82 agences couvrant l'ensemble des provinces, et appuyées par 12 services régionaux supports dédiés à l'animation de la ligne de métier en-

trepreneuriat et TPE.

Y. Sekkouri a indiqué que ce plan volontariste baptisé "Génération Entrepreneurs" porte sur 6 chantiers structurants permettant la distribution d'une nouvelle génération de prestations d'offres de services publics ciblant différents segments, citant dans ce sens les porteurs de projets, auto-entrepreneurs, TPE, et unités de production informelles. La distribution de ces prestations, a-t-il dit, se fera par le biais des agences et espaces territoriaux spécialisés de proximité et des ressources humaines certifiées dédiées, en plus d'un renforcement des capacités opérationnelles des agences, un dispositif de suivi de pilotage et de gouvernance, un programme de conduite du changement et de fortes dynamiques partenariales notamment avec les régions.

De son côté, Noureddine Benkhalil, directeur général par intérim de l'ANAPEC, s'est dit fier du lancement

par l'ANAPEC de ce projet visant la ligne des métiers entrepreneuriat et TPE, faisant observer que l'emploi salarié et l'auto-emploi ont certes été tous les deux présents depuis la création de l'ANAPEC, mais avec une prépondérance de l'auto-emploi.

Néanmoins, l'auto-emploi ne permettrait pas d'offrir suffisamment d'emploi à la jeunesse, a-t-il déploré, soulignant dans ce sens que l'auto-entrepreneuriat serait la solution stratégique, d'où l'idée de le positionner en tant que priorité au même titre que l'emploi salarié.

Avec la résolution du dernier conseil d'administration de l'ANAPEC présidé par le ministre de tutelle, plus de 300 agences et points de présence sont prévus.

Le plan opérationnel "Génération Entrepreneurs" se veut un carrefour de l'action entrepreneuriale au Maroc pour mettre en cohérence la synergie entre les différents programmes existants.



En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Hausse des prix

Le CESE pointe les défaillances

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a rappelé l'urgence d'une réorganisation des circuits de commercialisation et d'une réglementation du rôle des intermédiaires pour atténuer la hausse des prix des produits alimentaires.

Le système de commercialisation des produits agricoles, qui reste marqué par un ensemble de fragilités et de dysfonctionnements organisationnels et fonctionnels, a été l'un des facteurs qui ont contribué au renchérissement des prix des principaux produits alimentaires, et ce, parallèlement aux dysfonctionnements enregistrés en matière de gestion des ressources hydriques, exacerbés par les sécheresses récurrentes, la crise sanitaire et les répercussions de la guerre en Ukraine, sur le coût des facteurs de production, explique le CESE dans une alerte.

Dans ce contexte exceptionnellement difficile, l'inflation a culminé des niveaux jamais atteints depuis le début des années 1990, avoisinant, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), 11% en moyenne pour les produits alimentaires sur l'année 2022, fait savoir la même source. Face à cette situation et afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des citoyens et ne pas compromettre la sécurité alimentaire du pays, les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures d'urgence, à l'image des opérations de contrôle des prix et de lutte contre les spéculations, de la régulation de l'export pour sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur, du soutien aux professionnels du secteur du transport routier et

de la levée des droits de douane et de la TVA sur l'importation des viandes rouges (bovins) dans le sens de compenser la baisse de l'offre locale. Toutefois, estime le CESE, ces efforts n'auront pas suffi à résorber le renchérissement des prix des produits alimentaires dans un contexte marqué notamment par la persistance de la tendance haussière des prix des intrants agricoles et des produits phytosanitaires.

Cette situation est attribuable à un ensemble de facteurs domestiques à caractère structurel, notamment l'absence d'un cadre de gouvernance global et intégré du processus de commercialisation des produits agricoles entraînant plusieurs insuffisances en matière d'organisation des marchés des produits agricoles (marchés de gros et souks hebdomadaires) et la prédominance des circuits parallèles de commercialisation (vente informelle).



Il s'agit aussi de la faible capacité des petits et moyens agriculteurs à s'organiser pour écouler, dans de bonnes conditions, leurs produits. A cela s'ajoute une digitalisation encore très faible des processus de commercialisation et de valorisation des produits agricoles qui ne facilite pas l'accès direct et fluide des petits et moyens agriculteurs aux différents marchés et débouchés.

Le CESE soulève également une intermédiation excessive et peu contrôlée qui favorise la spéculation et la multiplication des intervenants, pénalise le producteur, impacte la qualité des produits en rallongeant les circuits de distribution et partant, renchérit le prix de vente final au

consommateur. Le prix d'un produit peut, parfois, tripler ou quadrupler avant d'arriver au consommateur.

Endiguer la spéculation

A la lumière des différents constats et analyses établis par le Conseil dans ses différents avis, il est proposé de prendre un ensemble de mesures permettant d'organiser les circuits de commercialisation des produits agricoles et de limiter la spéculation des intermédiaires, ainsi que d'accélérer la réforme des marchés de gros en adoptant un dispositif ouvert à la concurrence et conditionné par le respect d'un cahier de charges et en mettant en place une réglementation

qui clarifie le fonctionnement interne des marchés, les modalités d'éligibilité des intervenants, et le nouveau système de redevances.

En outre, le CESE préconise de développer les circuits courts de commercialisation à caractère coopératif, promouvoir le commerce de proximité et encourager les petits et moyens agriculteurs à se regrouper dans des coopératives en s'inspirant des approches adoptées par la filière sucrière et la filière laitière et de mettre en place un cadre juridique encadrant les pratiques de stockage des produits agricoles soit à des fins de consommation ou destinés ultérieurement à la culture et permettant de lutter efficacement contre l'entreposage à des fins spéculatives.

Le Conseil recommande aussi d'accélérer la transformation digitale de la commercialisation des produits agricoles, notamment à travers la conception de plateformes digitales permettant aux agriculteurs, d'une part, d'accéder instantanément aux données sur les prix réels afin de mieux négocier avec tous les intervenants de la chaîne de commercialisation, et d'autre part d'écouler directement une partie de leurs produits, ainsi que de mettre en place un cadre réglementaire précis et opposable pour repenser et réguler le rôle et les missions du métier de l'intermédiaire qui explicite ses droits et ses obligations au niveau de la chaîne de commercialisation.

Il est également question d'élargir l'étendue et renforcer la fréquence des opérations relatives au contrôle des prix et au respect de la concurrence pour lutter efficacement contre les pratiques spéculatives dans les différents secteurs concernés par la hausse des prix et de mettre en place un "observatoire des prix et des marges", qui pourrait être abrité par le Conseil de la concurrence, pour aider à la détection de tout comportement d'accumulation non-justifiée des marges de profit au détriment du pouvoir d'achat des citoyens.



Assurances

Nouveau record en 2022

Après une année 2021 record, le secteur des assurances et de réassurance fait encore mieux en 2022, avec 54,89 Mrds DH de primes (hors réassureurs exclusifs), en hausse de 9,3% sur un an. En 2022, les primes globales enregistrées par les compagnies d'assurances et de réassurance (hors réassureurs exclusifs) ont atteint 54,89 Mrds DH, en hausse de 9,3% sur un an. Cette croissance est portée par l'assurance Vie, dont les primes se sont renforcées de 11,5% à 25,56 Mrds DH, devant l'activité Non-Vie qui a progressé de 7,5% à 29,32 Mrds DH. Les deux branches affichent également des niveaux historiques. Pour la branche Vie, les contrats d'épargne en dirhams ont drainé 21,13 Mrds DH, marquant une forte progression pour la deuxième année consécutive, cette fois de 17,3%, après 12,2% en 2021. En revanche, les supports en unités de compte ont chuté de 29,7% à 1,2 Mrd DH marquant la fin d'une dynamique soutenue observée ces dernières années (à titre indicatif : +20% en 2021). En outre, les primes de l'assurance décès ont enregistré une petite hausse de 0,6%



à 3,23 Mrds DH. S'agissant de l'activité Non-Vie, qui a poursuivi sa croissance en 2022, l'automobile reste, de loin, la branche la plus importante. L'assurance automobile a, d'ailleurs, enregistré un volume de primes de 13,88 milliards de dirhams, soit une croissance d'environ 7%. Les assurances liées aux «Accidents corporels» se sont, elles, renforcées de 6,4% à 5,07 Mrds DH. La tendance haussière des primes a concerné tous les segments

de la Non-Vie, notamment les accidents du travail et maladies professionnelles (AT & MP : +7,1% à 2,48 Mrds DH), l'assurance Incendie (2% à 2,09 Mrds DH) et surtout le Transport (+21,1% à 855,8 MDH). À noter aussi que la garantie obligatoire contre les conséquences d'événements catastrophiques a généré, pour sa troisième année de mise en œuvre, 554,3 MDH de primes, en augmentation de 6,2%.

Immobilier

L'indice des prix des actifs se déprécie en 2022

L'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) s'est déprécié de 0,7% en 2022 par rapport à 2021, selon Bank Al-Maghrib (BAM) et l'Agence nationale de la conservation foncière du cadastre et de la cartographie (ANCFCC). Cette baisse résulte des diminutions de 1,3% des prix des actifs résidentiels et de 1,7% de ceux des biens à usage professionnel, précisent BAM et l'ANCFCC dans leur récente note sur l'IPAI et la tendance globale du marché immobilier, notant que les prix des terrains ont augmenté de 0,7%.

Pour ce qui est du nombre de transactions, il a enregistré une diminution de 15,4% résultant de la baisse de 15,4% des ventes des biens résidentiels, de 18% de celles des terrains et de 9,8% de

celles des biens à usage professionnel.

Dans le détail, le repli des prix du résidentiel reflète la baisse de 0,3% des prix des appartements et la hausse de 0,5% de ceux des maisons et de 0,3% de ceux des villas. Pour ce qui est des transactions, leur nombre a affiché un recul de 3,5%, reflétant des baisses de 4,2% pour les appartements, de 0,2% pour les maisons et une hausse de 27,5% pour les villas.

En glissement annuel, les prix du foncier se sont appréciés de 1,2% et les ventes ont diminué de 5,1%. Concernant les prix des biens à usage professionnel, ils ont augmenté de 0,5%, avec une hausse de 0,5% pour les locaux commerciaux et de 2,4% pour les bureaux. Pour leur part, les transactions ont affiché un recul

de 16,2%, reflétant des baisses de 16,8% pour les locaux commerciaux et de 12,5% pour les bureaux.

Par ville, les prix se sont dépréciés de 1,6% à Casablanca, de 0,3% à Rabat et de 1,4% à Tanger, alors qu'ils ont progressé de 0,5% à Marrakech.

Au quatrième trimestre de 2022, l'indice des prix des actifs immobiliers a enregistré une baisse trimestrielle de 0,7%, recouvrant des diminutions des prix du résidentiel de 0,8% et des terrains de 0,7% et une stagnation des prix des biens à usage professionnel. En parallèle, le nombre de transactions a enregistré une baisse de 4,8%, reflétant le recul de 5,5% pour les biens résidentiels, de 1,3% pour les terrains et de 6,1% pour les biens à usage professionnel.

Ciment

L'année démarre au ralenti

Dans un contexte international marqué par une forte inflation, la tendance baissière des livraisons de ciment, principal baromètre de l'activité du secteur de construction, entamée à partir du mois de mars 2022, se poursuit au premier mois de l'année 2023, quoiqu'en atténuation, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Les ventes du ciment se sont repliées de 6% au cours du mois de janvier dernier, contre un accroissement de 8,8% une année auparavant, indique la DEPF dans sa note de conjoncture de février 2023.



Ce retrait a concerné l'ensemble des segments de livraison, à l'exception de celui d'infrastructure qui a enregistré une hausse de 7,2%, note la même source. S'agissant du financement des opérations immobilières, l'encours des crédits à l'immobilier a atteint 299,3 milliards de dirhams à fin 2022, en hausse de 2,2%, après une augmentation de 2,6% un an auparavant. Cette évolution tient compte de l'accroissement de l'encours des crédits à l'habitat de 2,7% (après +4,7%), atténué par le retrait des crédits aux promoteurs immobiliers de 2% (après -6,8%).

Stress hydrique :

La BAD renforce son assistance technique

La Banque africaine de développement (BAD) a approuvé récemment l'octroi au Maroc, via son Fonds d'assistance technique pour les pays à revenu intermédiaire, d'un don de 201.000 euros avec pour objectif d'offrir au gouvernement une assistance technique pour les études de conception de barrages, d'aménagements des cours d'eau et des études d'interconnexion entre bassins hydrauliques.

Destinée à la Direction des aménagements hydrauliques du ministère de l'Équipement et de l'Eau, cette assistance comporte deux composantes, précise la BAD. La première composante de cette assistance technique porte sur les études de conception des barrages et d'interconnexion entre les bassins hydrauliques. Il s'agit, selon le communiqué, d'accompagner la Direction des aménagements hydrauliques en mettant à sa disposition une assistance technique (prodiguée par des experts de haut niveau) pour les études de conception des projets de grands et petits barrages, cours d'eau et les interconnexions entre bassins hydrauliques.

Quant à la deuxième composante, elle consiste à assurer la gestion, le suivi et la coordination du projet pour la mise en œuvre de cette assistance technique. S'agissant des résultats attendus à la fin de l'assistance technique, la Banque précise qu'elle va permettre d'évaluer la faisabilité technique des projets de grands et petits barrages, de

protection des cours d'eau, et d'interconnexion avant leur lancement. Il s'agit également de permettre de garantir la conception la plus adaptée au projet, en procédant à une expertise technique, et de confirmer les caractéristiques techniques des projets complexes en recourant aux experts du domaine.



Bourse de Casablanca :

Les indicateurs dans le périmètre négatif à fin janvier 2023

Au cours du mois de janvier 2023, les indicateurs de la Bourse de Casablanca ont poursuivi leur évolution négative. Les indices MASI et MASI 20 ont clôturé le mois à 10275,45 et 825,61 points respectivement, enregistrant un repli de 4,1% et 3,7% par rapport à fin décembre 2022 et de 26% et 27,1% par rapport à leurs niveaux à la même période de l'année précédente.

Au niveau sectoriel, parmi les 23 secteurs représentés à la cote de la Bourse de Casablanca, 18 secteurs ont enregistré des performances négatives par rapport à fin décembre 2022, particulièrement, les indices des secteurs de l'électricité (-13,6%), de chimie (-11,6%), des assurances (-10,7%) et de sylviculture et papier (-9,4%). Les performances positives du mois ont concerné, notamment, les indices des secteurs de santé (+6,6%), de BTP (+2,7%) et de Maroc Telecom (+2,1%). S'agissant de l'indice des banques, première capitalisation sectorielle, il a reculé de 6,3%. De son côté, la capitalisation boursière a poursuivi son repli, pour clôturer le mois de janvier 2023 à 538,6 milliards de dirhams, en baisse de 4% par rapport à fin décembre 2022 et de 25,1% par rapport à fin janvier 2022. Le retrait en glissement mensuel a résulté, particulièrement, des contributions négatives des secteurs des banques, de l'électricité, des assurances et de pétrole et gaz,

atténuées, surtout, par les contributions positives de Maroc Telecom et du BTP.

Le volume global des transactions réalisées au titre du mois de janvier 2023 a atteint 1,9 milliard de dirhams, en baisse de 50,7% par rapport au même mois de l'année précédente. Ce volume s'est réparti à hauteur de : 85% pour le marché central où les transactions ont reculé, en glissement annuel, de 48,3% pour

s'établir à 1,6 milliard de dirhams. Les valeurs Attijariwafa Bank, Ittissalat AlMaghrib, Sodep-Marsa Maroc et BCP ont canalisé respectivement 19,8%, 17,2%, 8,6% et 5,7% du volume des transactions en actions sur ce compartiment ; 14% pour le marché de blocs où les échanges ont baissé, comparativement à fin janvier 2022, de 61,3% pour se situer à 260,7 millions de dirhams ; 1% pour les transferts d'actions



Marché financier

L'AMMC présente ses priorités d'actions pour 2023

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) publie pour la troisième année consécutive ses actions prioritaires de l'année. La publication annuelle de ces priorités d'actions permet à l'AMMC de tenir compte des évolutions de son environnement et des avancées réalisées. Ces priorités font aussi l'objet d'échanges entre l'AMMC et les acteurs du marché pour concorder au mieux avec les attentes de l'écosystème.

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a présenté, mardi à Rabat, ses actions prioritaires de l'année 2023 qui font l'objet d'échanges entre l'Autorité et les acteurs du marché pour concorder au mieux avec les attentes de l'écosystème. Intervenant lors de cette rencontre, Nezha Hayat, présidente de l'AMMC, a précisé que ces actions s'articulent autour de cinq axes à savoir, "œuvrer pour un marché des capitaux durable, inclusif et plus efficient", "dynamiser la gestion d'actifs en faveur de la mobilisation de l'épargne", "accompagner les nouveaux marchés et les nouveaux acteurs", "renforcer l'approche de supervision par les risques" et "poursuivre la transformation digitale et le renforcement des capacités". Elle a, en outre, insisté sur l'importance de cet exercice, initié pour la troisième année consécutive par l'Autorité dans le cadre de son plan stratégique pour le développement d'un marché des capitaux au service du financement de l'économie et de l'investissement productif.

Revenant sur l'accompagnement des nouveaux acteurs et des nouveaux marchés, N. Hayat a souligné que l'AMMC se mobilisera en faveur de l'accompagnement du déploiement de l'activité des Conseillers en investissement financier, ainsi que du démarrage de l'activité de finance-



ment collaboratif (Crowdfunding). Aussi, l'Autorité continuera à rendre plus efficace son approche de contrôle basée sur les risques, a-t-elle fait savoir, notant que la première mission de l'AMMC est de protéger l'épargne investie en instruments financiers et ce, dans un cadre de plus en plus digital et moderne. Cette rencontre a été également l'occasion de revenir sur les réalisations de l'AMMC en 2022, dont l'opérationnalisation de l'offre Petite et moyenne entreprise (PME), le développement continu du marché de la dette privée à travers l'ouverture de ce marché à de nouveaux acteurs, en l'occurrence les collectivités territoriales et la consolidation du rôle de la gestion d'actifs dans le financement de l'économie.

Il s'agit, en outre, de la contribution à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire moderne, flexible

et évolutif, de la finalisation du dispositif réglementaire régissant le financement collaboratif, de l'élargissement de l'offre de Finance participative, de l'accompagnement du développement des Fintech, de l'engagement continu en faveur du développement de la finance durable et du lancement de plusieurs actions d'éducation financière.

L'AMMC a également intensifié les contrôles, ce qui a été traduit par une augmentation du taux de couverture à 97% en 2022 contre 50% en 2021, en plus de la multiplication des actions de sensibilisation des acteurs du marché en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – LBC&FT (publication de la circulaire n°02/2022 relative au devoir de vigilance et de veille interne), de cyber résilience et de lutte contre la corruption.

Halieutis en question

Une stratégie bonne juste sur papier...



En dépit de la mise en place d'une stratégie pour le développement du secteur des pêches maritimes, il faut croire que le plan Halieutis n'a toujours pas réussi à tenir toutes ses promesses. Les professionnels, regroupés dans des associations professionnelles peu écoutés par l'actuel Exécutif, n'hésitent pas à dénoncer une gestion à vau-l'eau d'un secteur pourtant stratégique.

Le secteur de la pêche a subi les contre-coups d'une gestion chaotique. Le verdict, pour sévère qu'il soit, doit mériter toute l'attention d'une tutelle qui, pour l'heure, est toujours aux abonnés absents. Interpellé par diverses associations professionnelles, Mohammed Sadiki qui se gargarise de bonne gouvernance et de gestion inclusive, persiste à tourner le dos aux acteurs. Si le cumul des rendez-vous manqués a un prix politique, tel ne semble pas être la tasse de thé du « technocrate » qui a fait sa carrière au ministère à l'ombre de son prédécesseur et actuel chef du gouvernement.

VOTRE MEILLEURE CHANCE POUR UNE TRANSITION VERTE RÉUSSIE



- 🌿 Prime à l'investissement de 10% du montant du crédit *
- 🌿 Accompagnement technique de consultants spécialisés
- 🌿 Un différé de remboursement allant jusqu'à 2 ans

*Dans la limite des fonds de l'AFD disponibles pour le programme «ISTIDAMA »



**CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC**

@ www.creditagricole.ma

f [CreditAgricoleduMaroc](https://www.facebook.com/CreditAgricoleduMaroc)

© [creditagricolemaroc](https://www.creditagricolemaroc.ma)

Le plan Halieutis a le mérite d'avoir été mis en place pour assurer un développement harmonieux du secteur, assurent des professionnels tandis que bien d'autres se contentent de lâcher que tout ce qui brille n'est pas or. Les plus pessimistes parmi les acteurs de ce secteur névralgique qui concèdent que le plan jugé globalement bon, mais seulement sur papier, a du plomb dans l'aile. Résultat des courses, les Marocains qui s'enorgueillissent de disposer de deux façades maritimes, longues de 3.500 kilomètres, ne font pas le plein de protéines et d'Oméga 3. Le kilo de sardine, négocié à près de 2 Dh le kilo pour les conserveries, à titre d'exemple, est écoulé dans les étals des poissonneries entre 15 et 20 Dh. Quant au poisson blanc, jugé « noble », il reste hors de prix pour le citoyen moyen. Le prix plancher au kilo est au minimum trois fois celui de l'espèce pélagique qui domine la biomasse en Atlantique, comme en Méditerranée. Sur ce seul plan-là, nul ne saurait contester le fait que le plan Halieutis a été défaillant. Mais le défaut dans la cuirasse ne se limite pas à ce seul niveau-là. En effet, même la politique de valorisation de la pêche pélagique est encore loin d'avoir atteint le seuil qui permettrait au pays de faire l'économie de l'exportation de la matière première. En effet, les débarquements de cette pêche qui se subdivisent en deux, l'une pour la transformation et l'autre pour le marché de bouche, a été parasitée par une troisième. Celle de la congélation. Et le drame dans tout cela est que cette partie de la matière première est de plus en plus canalisée vers l'exportation. Ce qui prive les conserveries, en mal d'intégration à l'amont, de tourner à plein régime. Dans le meilleur des cas, assurent les chiffres de l'UNICOP, recoupés au niveau de la FENIP, est que l'outil industriel tourne à 50% de ses capacités faute de matière première. L'incidence d'un tel changement de cap est pernicieuse sur le marché mondial. En



effet, le poisson marocain, valorisé par d'autres pays qui font à peine leur entrée dans le secteur, fait de la concurrence à la conserve de poisson marocain. « On a le génie de nous tirer une balle dans le pied », résume un ancien opérateur dans le secteur. Lequel voit d'un œil pessimiste l'avenir, notamment sur le principal débouché européen où le risque cadmium peut déclencher l'interdiction d'accès de la fameuse pilchardus valbum aux grandes surfaces de l'UE. Poissonneuses, ou réputées comme telles, les eaux marocaines subissent, sans le moindre doute, les changements climatiques à l'œuvre. Mais aussi la pression des méthodes de pêche qui continuent à faire des dé-

gâts aux juvéniles. En se débarrassant des prises non réglementaires en mer de peur d'être verbalisés, nombre de pêcheurs n'ignorent pourtant pas qu'ils scillent de la sorte la branche sur laquelle ils sont perchés. En mer, les bancs de poisson fuient l'odeur de la mort... D'où le déséquilibre en biomasse, signale un vieil opérateur qui songe déjà à la retraite. Pour l'heure, des conserveries spécialisées dans la valorisation de l'anchois importent la matière première de pays latino-américains pour pouvoir boucler leurs campagnes. Une tradition nouvelle qui a tendance à s'enraciner y compris pour la valorisation du thon. Même la valorisation du maquereau subit les contre-coups des marées peu pois-



sonneuses. Certes, l'Institut national de recherche halieutique (INRH) avance des arguments liés à l'état de la mer pour expliquer le reflux de l'activité pêche. Et bien des fois, ses experts évoquent la question des stocks chevauchants en Atlantique. Mais il est difficile de pouvoir trancher, même en mobilisant les deux bateaux de recherche dont dispose le pays et en se fiant au seul échange des données entre pays qui s'adonnent à la pêche. Le vivant est trop complexe pour pouvoir envisager d'avance l'effondrement de la ressource. Cette réalité transparait via une autre activité encore plus lucrative que celle que génère la flotte de senneurs qui écument la zone économique exclu-

sive pour traquer les bancs de poisson bleu. Il s'agit de la pêche céphalopodière qui mobilise, elle aussi, une « activité usine » grâce à la flotte de bateaux hauturiers. Activité hautement capitaliste assurée par une flotte d'au moins 280 unités (trois licences « politiques » auraient été délivrées ces derniers mois à un acteur bien connu à Agadir), son élan a été stoppé net en 2022 par un repos biologique de... huit mois ! Une fois de plus, le pays a frôlé l'effondrement de sa ressource en poulpe. C'est à l'aveuglette que l'INRH avance ne sentant même pas les vents tourner. Pour justifier l'arrêt de la pêche au poulpe, pourtant bien réglementée, comme l'attestent les deux repos biologiques

annuels de deux mois chacun. En effet, de novembre à décembre et jusqu'à fin mars, la campagne d'hiver est lancée, suivie de celle de l'été comprise entre juin et août de chaque année. Et c'est entre les deux campagnes que s'intercalent les repos biologiques. En dépit de cela, les scientifiques excipèrent d'un effondrement de la ressource établi à hauteur de 60% pour justifier pareille mesure drastique. La baisse du stock de poulpe a été constatée dans le Sud, à hauteur de Sidi El Ghazi (près de Boujdour), là où plus de 12.000 barques écument officiellement le fond marin. Durant la seule campagne hiver (20 décembre-31 mars) plus de 11.000 T de poulpe ont été pêchés pour plus de 950 MDH. Estimations qui, on s'en doute, ne font pas état du braconnage assuré, lui, par 3.000 barques artisanales non autorisées par la tutelle.

Autant dire qu'en dépit du tour de vis opéré il y a quelques années de cela, des barques ayant été détruite pour pêche illicite, le phénomène du braconnage persiste. Ce qui condamne tout le secteur fait de la flotte hauturière à laquelle s'ajoutent 400 bateaux côtiers... La sinistrose s'installe pour la pêche céphalopodière qui, à 70%, voire un peu plus, est dédiée à l'export.

L'alarme aurait dû retentir à la lecture des statistiques établies par l'Office national des pêches (ONP). Ces derniers confirment que le volume des céphalopodes commercialisés depuis 2020 s'est inscrit en baisse : de 52.353 T en 2021 à seulement 48.171 T en 2022, il y avait de quoi s'inquiéter.

Et last but not least, la compensation en ressources qui devait provenir de la pisciculture, comme le confirmait Halieutis, n'a pas été, elle non plus, au rendez-vous. On est encore loin des 200.000 tonnes promis. Pourtant, l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA) a bel et bien été mise en place pour relever un tel défi.

Accord de pêche Maroc-U.E

Inquiétude justifiée des Espagnols ?

Le secteur espagnol de la pêche dont la survie dépend de l'accès aux eaux marocaines s'apprête à passer une période estivale assez turbulente. La reconduction de l'accord de pêche qui arrivera à expiration le 18 juillet est tributaire de l'arrêt de la Cour de justice de l'UE.

Une fois de plus, le Maroc est pris à la gorge par la justice européenne qui s'accommode mal de la récupération par le Royaume de ses provinces sahariennes. La Cour de Justice de l'Union européenne a annulé, le 29 septembre 2021, l'accord entre Rabat et

Bruxelles, modifiant les préférences tarifaires accordées par l'UE aux produits d'origine marocaine et l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable. Accédant ainsi dans le fond à une plainte déposée par les séparatistes du Polisario. Certes, les Vingt-sept ont interjeté appel. Et depuis, le verdict de la CJUE se fait attendre.

Pour rappel, l'Espagne bénéficie de 93 autorisations sur un total de 138 accordées aux chalutiers européens. Et si la justice européenne reste braquée, il n'y a pas de doute à se faire quant à la position que le Maroc aura à afficher. La diplomatie ayant érigé la question du Sahara au rang de prisme à travers lequel elle évalue les partenariats avec les pays aussi bien qu'avec les ensembles régionaux. Pour l'heure, l'UE n'a pas encore lancé de négociations avec le Maroc en vue de la conclusion d'un nouvel

accord. Néanmoins, la Commission de pêche du Parlement européen devait plancher sur ce sujet avec les représentants de la Commission européenne. Mais Madrid ne saurait tarder à mobiliser ses relais au niveau de l'Exécutif européen qui a été toujours volé au secours des pêcheurs espagnols lorsque leur projection dans les eaux marocaines était bloquée pour une raison pour une autre. Si le secteur espagnol peut compter sur les subsides de l'U.E en cas de force majeure, tel n'est pas le cas pour les pêcheurs marocains. C'est la raison pour laquelle de temps à autre, des syndicats professionnels montent au filet pour exiger de Rabat de mettre sous le boisseau tout accord de pêche avec un pays étranger. Le manque à gagner, généré par les contreparties financières, pouvant facilement être compensé par les opérateurs nationaux.



Halieutis VS NMD

Le tournant “économie bleue”

Faire de la pêche et de l'aquaculture un facteur majeur de croissance économique durable et inclusive, tel est l'objectif ultime voulu pour le secteur de la pêche marocain exposé à plusieurs défis, notamment le changement climatique, la surpêche, les répercussions des crises mondiales (Covid-19 et la guerre en Ukraine), la durabilité des ressources halieutiques et la diversité biologique des écosystèmes marins. A travers son programme d'économie bleu, le Royaume intègre ainsi ce secteur dans le Nouveau modèle de développement comme pilier à part entière dans la construction du Maroc émergeant.

Les milieux marins et littoraux constituent un atout stratégique immense du Maroc, d'abord en termes de position géographique privilégiée entre deux mers, et ensuite en assurant plusieurs rôles primordiaux à tous les niveaux : historique avec une richesse liée à la mer, économique en termes de ressources halieutiques, de tourisme et d'échanges avec les pays du monde... Les potentialités naturelles sont importantes, avec la variabilité des écosystèmes côtiers et marins qui relèvent d'une riche biodiversité de faune et de flore, avec parfois des

sites ou des espèces ayant un intérêt mondial.

Afin de valoriser et protéger cette richesse, en plus des engagements qu'imposent les traités sur la mer, le Maroc a pris des engagements concrets qui démontrent sa volonté à préserver les espaces et écosystèmes du littoral et à moderniser l'exploitation des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices, dans une vision de durabilité, et en développant les nouvelles filières comme l'aquaculture. Dans ce cadre, on citera l'adoption de la Loi 81-12 relative au littoral, ainsi que le Plan National du Littoral dont le décret a été publié récemment dans le Bulletin Officiel. Sauf que l'armature légale prête le flanc à des dépassements qui tombent sous le coup de la loi. La surexploitation du sable marin, détourné vers l'immobilier, est symptomatique des dégâts causés aux milieux naturels...

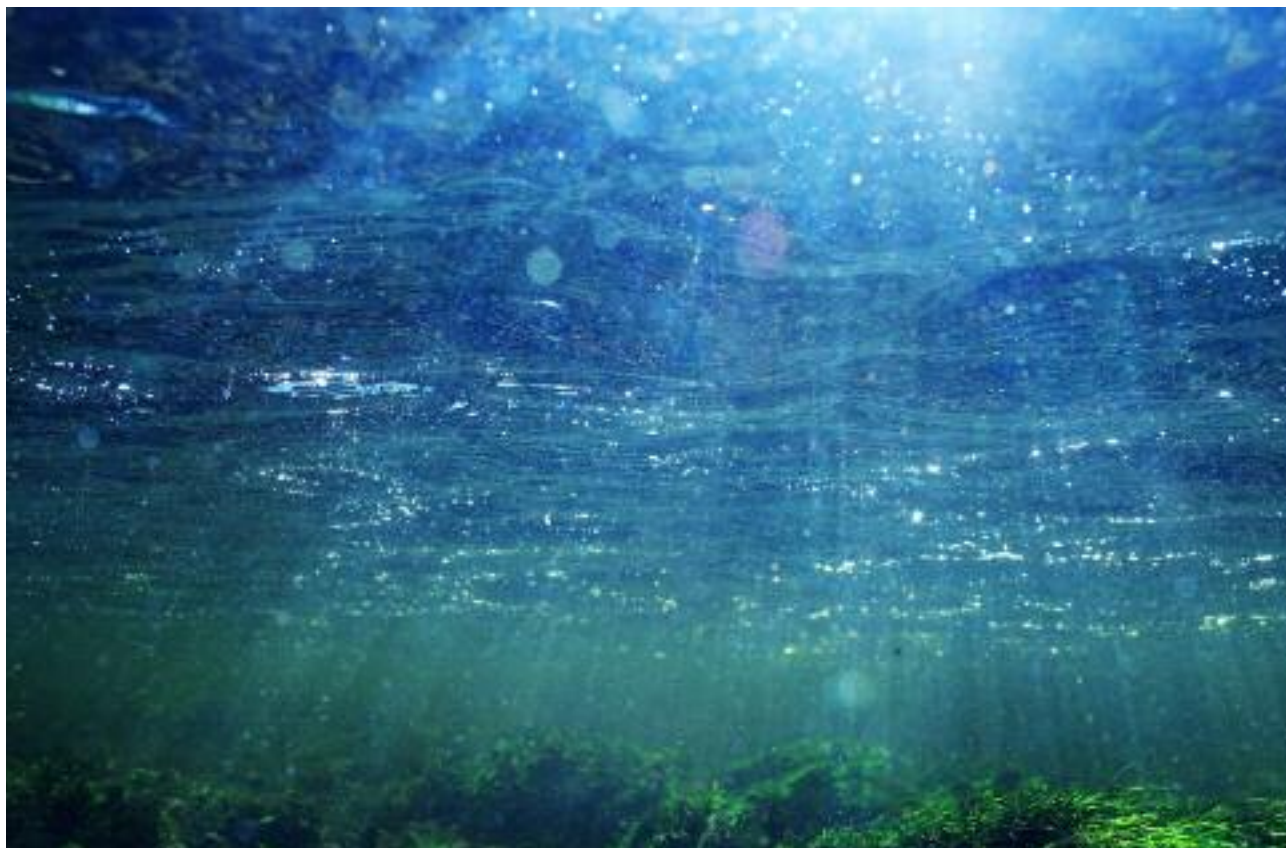
Mais l'action stratégique majeure fut le plan Halieutis 2010-2020 qui constitue le départ d'une réelle prise en compte de l'économie bleue dans la politique de développement du pays. Tous les volets ont fait l'objet de mesures et projets concrets, donnant lieu à un bilan jugé positif. Le renforcement des infrastructures et des modalités de gestion de la pêche (ports, villages de pêcheurs, programmes d'appui, etc.) a été accompagné par l'attraction des investissements, la formation des ressources humaines, et le renforcement institutionnel. En plus de l'Institut national de recherche halieutique (INRH) qui joue un rôle central dans la gestion scientifique des pêcheries et de la préservation du milieu, il y a

eu la création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) qui constitue une institution d'un grand intérêt pour la mise en route d'une aquaculture ambitieuse. Engagé dans cette dynamique, le Maroc se positionne comme un acteur investi dans les agendas mondiaux et régionaux, qui pourrait apporter sa contribution au développement de cette économie bleue durable et inclusive.

Pilier du NMD

L'économie bleue est un "pilier fondamental" pour construire le Nouveau modèle de développement du Maroc et constitue une véritable source de création de richesse. C'est ce qu'a affirmé récemment le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Ahmed Reda Chami, dont l'institution qu'il préside avait élaboré une vision ambitieuse pour l'écosystème de l'économie bleue et le développement de ses secteurs porteurs. Pour le conseil, avec ses deux façades maritimes méditerranéenne et atlantique, ses 3500 km de littoral et ses 1.2 millions de km² de zone économique maritime exclusive, sa richesse halieutique convoitée et ses ressources énergétiques, fossiles et renouvelables, au potentiel encore sous-exploité, le Maroc jouit d'un capital maritime important.

Grâce à sa position géostratégique à la croisée des civilisations et des chemins maritimes (Afrique, Europe et région MENA), le Maroc a été un lieu de transit incontournable pour les flux de marchandises échangées. Le pays s'est donc tout naturellement



construit autour de ses ports, ses comptoirs et a développé une expertise et un savoir-faire dans les différents métiers liés à la mer. Certaines activités, comme la pêche, le tourisme, le transport maritime et la logistique portuaire occupent une place historique prédominante dans l'économie locale et bénéficient chacune de stratégies sectorielles bien définies. D'autres activités nouvelles, comme l'exploration offshore ou les biotechnologies marines, sont encore peu développées bien qu'elles présentent un potentiel certain. L'ambition d'une stratégie d'économie bleue réside dans la mise en cohérence, la complémentarité et la coordination entre toutes ces activités qui s'exercent sur un même territoire fragile et menacé.

Aujourd'hui, cette économie bleue marocaine doit être conçue autour d'une vision écosystémique. La préservation de la santé des océans et de la biodiversité marine en est un axe essentiel, sans occulter le potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elle doit contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales tout en assurant un meilleur partage des richesses. Une économie bleue fondée sur une exploitation durable et socialement inclusive des ressources et du potentiel de la mer et de ses services écosystémiques. Une économie bleue performante économiquement, socialement inclusive et respectueuse de l'environnement, pouvant constituer l'un des piliers d'un nouveau modèle de développe-

ment du Maroc de demain. Pour être effective, cette vision doit se décliner à tous les niveaux, acteurs, dimensions et échelles territoriales, dans une stratégie globale et intégrée.

Un océan de défis

Dans son diagnostic, le Conseil a relevé et identifié un certain nombre de contraintes auxquelles fait face le secteur bleu, notamment les déséquilibres de la pêche maritime (baisse des ressources marines, pêche traditionnelle), les obstacles au développement de la compétitivité du secteur de l'aquaculture (foncier, financement, fiscalité), et la faiblesse du secteur de construction et de maintenance navale pour ré-

pondre à la demande nationale, notant l'existence d'opportunités inexploitées, notamment dans les domaines du tourisme maritime, des sports nautiques, de l'exploration gazière et de la production d'énergie éolienne. Ceci sans oublier les enjeux liés au changement climatique et à la surexploitation des ressources halieutiques, qui entraînent l'acidification des mers et des océans et leur réchauffement, ainsi qu'à la pollution plastique et celle par les rejets de pétrole et d'eaux usées, et le risque d'extinction de certaines espèces de poisson, en raison de la surpêche et la pêche illégale.

La vision du Conseil, est basée sur la promotion des activités marines commerciales, telles que le tourisme côtier, la pêche, le transport, l'aquaculture marine, la construction et maintenance navales, le dessalement de l'eau de mer, les biotechnologies de l'eau, les énergies renouvelables, et les activités marines non commerciales, en l'occurrence le savoir, l'éducation, la formation, la culture, la protection du patrimoine, la gestion, la sûreté et la sécurité. Et afin d'investir et de valoriser les potentialités offertes par l'économie bleue, le Conseil souligne la nécessité d'adopter une stratégie nationale de l'économie bleue

durable et inclusive, avec une dimension territoriale, visant à valoriser les secteurs traditionnels (pêche, tourisme et activités portuaires) et à promouvoir de nouveaux secteurs à fort potentiel de croissance (aquaculture, écotourisme, biotechnologies marines, construction navale, énergies renouvelables...).

Parmi les recommandations pour promouvoir le secteur, il s'agit entre autres de la mise en œuvre de la planification spatiale marine au niveau territorial, le renforcement de la dynamique du développement de nouveaux secteurs de l'économie bleue, et l'investissement dans la recherche et l'innovation liées aux différents



Economie bleue

Un fort appui de la Banque mondiale sur résultat

Grâce à sa position géographique stratégique, ses deux façades maritimes s'étendant sur 3.500 km de littoral et ses ressources halieutiques et énergétiques, le Royaume possède un réel potentiel en matière d'économie bleue. Un levier que le Maroc compte actionner, avec l'appui de la Banque mondiale, afin de d'atteindre ses objectifs en matière de croissance économique durable et de développement social, tout en exploitant de manière responsable les océans, mers et ressources marines.

De par sa position géographique favorable, le Maroc dispose de deux façades maritimes d'environ 3500 km de côtes, soutenues par une Zone Economique Exclusive de 200 miles marins en Atlantique, qui se traduisent par un fort potentiel de développement de l'économie bleue. Ces zones côtières représentent déjà plus de la moitié du PIB et des emplois du pays, alors qu'un plus grand potentiel demeure inexploité dans les filières bleues établies et naissantes, comme l'aquaculture, l'algoculture et les énergies marines renouvelables.

Conscient de ce potentiel, et en ligne avec les conclusions du rapport sur le Nouveau Modèle de Développement qui appelle à créer des "clusters côtiers" qui attirent des investissements capables notamment de générer la richesse, de créer de l'emploi et d'améliorer les conditions de vie et de travail, le Gouvernement a lancé, en juin 2022, la mise en œuvre d'un nouveau Programme National de l'Economie bleue, en coopération avec la Banque mondiale.

Ce programme vise à libérer le potentiel économique de ce nouveau moteur de croissance par une valorisation durable des ressources des zones marines et côtières et une meilleure coordination institutionnelle verticale et horizontale, au sein et entre les secteurs concernés. Il repose sur trois piliers : la sécurité alimentaire nationale ; le développement économique et la création d'emplois ; et la protection et l'utilisation des ressources naturelles.

"Fort de ses abondantes ressources marines et côtières, le littoral marocain offre, au sortir de la pandémie, des perspectives d'emplois et de reprise équitable, et une plus grande résilience face au changement climatique", indique Marcelo Hector Acerbi, spécialiste senior de l'environnement et responsable du projet. Il a rappelé que le Maroc s'emploie à créer "une société plus verte, plus résiliente et plus inclusive". "Le programme Économie bleue sert ainsi de plateforme commune à des régions et des filières diverses pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions intégrées dédiées à une administration efficace

des ressources marines et côtières. Le programme soutient ainsi une société équitable et durable", selon l'expert. Ainsi la transition vers une économie bleue, requiert d'adopter une stratégie nationale performante au niveau économique, social et environnemental, garantissant une coordination étroite entre les différents acteurs concernés aux niveaux national et régional. A ce titre, un accord de prêt, d'un montant de 350 millions de \$, a été signé, le 9 juin 2022, entre le



Maroc et la Banque Mondiale pour contribuer au financement du Programme pour les résultats (PPR) « Développement de l'Economie bleue au Maroc » sur une période de cinq ans (2022- 2026).

Satisfecit de la première mission Dirigé par le ministère de l'Economie et des finances à travers son unité de gestion du programme (UGP) domiciliée au sein de la direction du Budget, ce projet coordonne huit entités de mise en œuvre. Il s'agit du Département de la Pêche Maritime (DPM), de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT), du Département du Développement Durable (DDD), de l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT), de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (DPDPM), de l'Agence Nationale du Développement de l'Aquaculture (ANDA) et de l'Institut

National de Recherche Halieutique (INRH).

L'UGP assurera la coordination verticale et la mise en œuvre des activités, au niveau régional, en étroite collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT). A ce titre, à l'issue de sa première mission de supervision du Programme Économie Bleue, menée conjointement avec le ministère de l'Economie et des finances du 17 au 26 octobre 2022, l'équipe Banque Mondiale en charge a félicité les différents partenaires et l'unité de gestion du programme (UGP) pour tous les travaux accomplis et émis des recommandations sur les prochaines activités à venir. Cette mission de supervision a pour objectif de procéder, avec l'UGP MEF et les parties prenantes du programme, à l'examen détaillé de la performance du PPR EB et des avancées réalisées et ce, des points de vue financier, institu-

tionnel et environnemental et social, depuis la signature du contrat de prêt. Lors des travaux de cette mission, le Département de la Pêche Maritime a présenté l'état d'avancement de ses activités et a souligné que ce programme apportera des solutions clés pour protéger les ressources marines et les espèces menacées à travers la création de trois aires marines protégées au niveau d'Agadir, Larache et cap des trois fourches ainsi que pour le développement d'activités génératrices de revenus au profit des pêcheurs marocains. Le même département ministériel mène également trois assistances techniques dans le cadre du partenariat établi avec la Banque Mondiale.

L'ANDA a également fait part des projets aquacoles inscrits dans le programme Economie Bleue. Cette mission a été l'occasion de passer en revue les différentes phases préparatoires du programme et discuter des modalités et des principaux mécanismes qui seront mis en œuvre pour réussir le déploiement opérationnel du programme. La délégation s'est rendue à Imioudar dans la Région de Souss-Massa pour apprécier le potentiel aquacole de cette zone et échanger autour de la typologie des projets aquacoles qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme et aussi leur articulation pour une chaîne de valeur compétitive qui renforce la valorisation de la production locale, la création de richesses régionales tout en contribuant à la création de nouveaux emplois bleus.

Les activités menées par l'INRH dans le cadre du programme de l'économie bleue contribueront non seulement à répondre aux grands objectifs de la stratégie sectorielle mais également à contribuer au renforcement des interactions multisectorielles dans le cadre de l'écosystème économie bleue et à favoriser l'implantation effective de clusters économiques côtiers autour de la valorisation et l'exploitation des services écologiques marins.

Quant au littoral marocain, la DPDPM





a exposé l'état d'avancement de son projet d'acquisition pluriannuelle d'images satellite de très haute résolution et la cartographie d'un état de référence. La DPDPM va assurer l'étude et l'évaluation des images satellites en étroite collaboration avec le CNRST (Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique). Le département de développement durable a fait part de ses actions menées dans le cadre de son programme de surveillance environnementale du littoral ainsi que ses de communication et de formation autour d'une économie bleue résiliente, à même de soutenir la Contribution Déterminée au niveau National du Royaume telle que définie par l'Accord de Paris.

Au-delà des mers

S'agissant du secteur forestier, la zone d'intervention du programme s'étend sur une superficie d'environ 325.000 Ha répartie sur 11 sites. Cette composante, pilotée par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts, comprend plusieurs activités afférentes, principalement, à la conservation et valorisation

de la biodiversité et à la restauration des écosystèmes forestiers dans les zones côtières. Lesquelles activités permettent de contribuer à la création de l'emploi et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations.

Concernant le volet touristique, le projet de mise en valeur touristique de la nouvelle zone "Aghroud", porté par la SMIT et la Région de Souss-Massa, permettra de mettre à la disposition des futurs investisseurs privés des lots de terrains équipés à des conditions incitatives pour y développer des unités d'hébergement et d'animation touristiques. Des retombées socio-économiques pour la Région seront perçues et ce, en termes de création d'emplois (6.000 emplois directs à horizon 2035), de dynamisation du tissu d'entreprises locales et d'amélioration des conditions de vie de la population locale (mise à niveau et valorisation des villages existants) et d'amélioration de l'attractivité touristique de cette Région. La Banque Mondiale soutiendra le programme d'appui à la très petite, petite et moyenne entreprise (TPME), porté par la SMIT en

partenariat avec les Régions permettant la transformation des TPME touristiques existantes et la création de nouvelles TPME principalement portées sur l'animation.

L'ONMT a profité de cette occasion pour présenter les axes stratégiques relatifs à ses activités, qui serviront de base de restitution des livrables conformément aux dispositions du protocole de vérification. Par ailleurs, les représentants de l'ONMT ont aussi souligné que la campagne de promotion de la destination Maroc au sein des marchés émetteurs de touristes à l'international, a été déployée à partir du 2ème trimestre 2022 et que la 1ère vague vient d'être clôturée; l'évaluation des performances de celle-ci devant se faire en aval, l'ONMT ne pourra présenter un état d'avancement systématique et fiable à ce stade, alors que le dispositif média relatif à la 2ème vague est en cours de finalisation ; ce qui est aussi le cas pour la campagne de communication initiée pour le tourisme interne et les Marocains du monde.

6^{ème} édition du Salon Halieutis :

Des résultats “très positifs” selon les organisateurs

Au terme de la première édition postpandémie, Amina Figuigui, présidente de l'Association du Salon Halieutis et DG de l'ONP, a affirmé que la 6e édition du Salon a réalisé des “résultats très positifs”, avec près de 50.000 visiteurs ayant convergé vers Agadir depuis différentes villes du Royaume. Cela sans parler d'une présence internationale singulière.

A.Figuigui a fait savoir que l'édition 2023 a reçu “près de 50.000 visiteurs, un chiffre très important qui confirme encore une fois le positionnement fort et stratégique du Salon aux niveaux national et international”, soulignant que le Salon a connu la participation de 340 exposants issus de 49 pays, représentant tous les continents, dont des acteurs dans le domaine de la pêche maritime et de la transformation des produits de la mer. En louant cette affluence remarquable, la patronne de l'ONP cherche à prouver la place de choix de cet événement international, en dépit d'un arrêt de quatre années.

La 6e édition a été l'occasion pour les visiteurs, professionnels, investisseurs et pour le public de découvrir les métiers, activités et services relevant du domaine de la pêche et de l'aquaculture, a-t-elle poursuivi, notant que cette année a mis particu-

lièrement en lumière les technologies innovantes à forte valeur ajoutée dédiées à la valorisation et au développement durable de ces chaînes. Le Salon a aussi été marqué par un programme riche en rencontres et conférences mettant en avant les atouts du secteur de la pêche maritime, la promotion de l'économie bleue et la valorisation des progrès de la science, des technologies et de l'innovation pour soutenir le développement durable du secteur.

Ceinture Bleue

La deuxième édition de la Conférence de Haut-niveau de l'Initiative de la Ceinture Bleue “Blue Belt Initiative” (BBI) s'est tenue en marge du Salon sous la présidence de Mohammed Sadiki, ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Cette rencontre qui a réuni plus de 270 participants, représentant 32 pays dont 24 délégations conduites par des ministres de l'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient et des organisations internationales constituait un espace de coopération Sud-Sud pour la pêche et l'aquaculture en tant que composante essentielle de l'économie bleue. Depuis sa création lors de la COP22, cette initiative qui a pour objectif de renforcer les capacités des pays participants pour une gestion durable de leurs ressources halieutiques et aquacoles, a été encouragée et soutenue par de nombreux pays et organisations pour favoriser la coopération, le partage et l'échange

d'expériences entre pays. Ouvrant le bal, M.Sadiki a souligné le rôle important des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire, notant que la BBI est un instrument de coopération idoine pour mettre en œuvre des actions pour atteindre la sécurité alimentaire, particulièrement dans le contexte de la lutte contre le changement climatique et l'urgence océanique. Il a ajouté que la BBI est une plateforme importante pour la collaboration et l'appui aux stratégies bleues et marines nationales, régionales et continentales. Elle permet aussi d'aider les Etats côtiers à transformer leurs activités halieutiques vers des modes d'exploitation durables.

La Conférence de cette année a permis de faire le point sur les progrès réalisés depuis la première Conférence de 2019, notamment en matière d'accords de coopération et de projets mis en œuvre dans les pays membres. Les participants ont également discuté les défis à relever et les orientations à adopter pour renforcer la BBI dans les années à venir. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de la mise en place d'une gouvernance efficace et d'une harmonisation des actions.

En marge de cet événement, des accords de coopération ont été signés par le Maroc avec la République du Libéria, la République du Bénin et la République de Côte d'Ivoire pour accompagner ces pays dans le domaine scientifique et technique à travers des campagnes de prospection océanographique par le bateau

scientifique marocain. Il est prévu de continuer à élargir cette coopération à d'autres pays membres de l'initiative. Le ministère marocain prévoit, par ailleurs, de mettre en place, à travers la plateforme collaborative de la BBI, un fonds de coopération afin de mobiliser des ressources pour soutenir les projets de développement de l'aquaculture et de la pêche durables dans les pays membres.

Economie bleue

M. Sadiki, accompagné de Planas Puchades Luis, son homologue espagnol, a présidé une conférence débat sur les opportunités collaboratives et mécanismes conjoints de renforcement de la contribution de la recherche scientifique et technologique à la transformation bleue du secteur halieutique. Coorganisée par le Cluster Agadir Haliole (AHP) du Maroc et le Centre de Développement Technologique et Industriel (CDTI) de l'Agence de l'Innovation Espagnole, la conférence a réuni une pléiade d'experts de haut niveau espagnols et marocains en vue d'explorer les opportunités et domaines de coopération scientifique et technologique entre les deux pays dans le domaine halieutique. Les débats ont fait ressortir les pistes d'amélioration pour élargir et renforcer le partenariat entre les deux pays et créer de la valeur ajoutée, en s'appuyant notamment, sur la recherche scientifique et l'innovation technologique. Les participants ont exploré les solutions offertes et les mécanismes et clés de financement à développer pour soutenir les solutions et dynamiser les échanges d'expertise et d'expériences dans les différents domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, pouvant être des leviers de la transformation du secteur halieutique pour assurer sa rési-

lience et sa croissance durable. Une session de networking a également été organisée à l'initiative de l'AHP et la Direction des Industries de la Pêche (DIP) relevant du Département de la pêche maritime marocain, pour catalyser les opportunités de partenariats et renforcer la mise en réseau et les synergies entre les différents acteurs des deux pays. Cette session a réuni les opérateurs économiques, les acteurs institutionnels et financiers, les organisations professionnelles, les opérateurs de la recherche scientifique et technologique du secteur halieutique marocain et leurs homologues espagnols. A cette occasion, les représentants des deux pays se sont penchés sur les opportunités de développement et de consolidation des relations commerciales entre les deux parties, ainsi que sur les moyens de renforcement des liens de collaboration bilatérale et multi-acteurs afin de capitaliser sur les opportunités et potentialités de R&D et innovation offertes au niveau des deux pays, de promouvoir la participation conjointe aux projets innovants ainsi que leur incubation et le transfert technologique vers le secteur.

A noter que la coopération entre le Maroc et l'Espagne dans le domaine de la pêche n'a cessé de se développer, témoignant de la profondeur des liens qui unissent les deux parties, favorisés par la proximité géographique et le niveau d'implantation d'entreprises espagnoles opérant dans le secteur de la pêche au Maroc. En terme de perspectives, d'importantes opportunités de renforcement du partenariat maroco-espagnol dans les différents domaines de la recherche scientifique et technologique, en soutien au secteur halieutique existent et peuvent constituer un levier stratégique pour accélérer la transformation bleue des activités et filières halieutiques.



En marge de la conférence, les deux ministres ont effectué une visite du stand de l'Espagne, installé au pavillon international du salon Halieutis, l'Espagne étant le pays à l'honneur de cette édition.

Recherche Halieutique

La coopération sud-sud n'a pas été minorée non plus. Ainsi, M. Sadiki, accompagné de Mohamed Abidine Mayif, ministre mauritanien des Pêches et de l'économie maritime, ont présidé la cérémonie de signa-



ture d'un protocole spécifique relatif aux actions de coopération bilatérale en matière de recherche halieutique.

La conclusion de ce protocole fait suite à l'accord-cadre de coopération dans les domaines de la recherche scientifique conclu le 03 octobre 2022 à Nouakchott, entre l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) du Maroc et l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP). Signé par les directeurs des deux instituts, Faraj Abdel

Malek, Directeur de l'INRH et Mohamed El Hafedh Ejiwen, Directeur de l'IMROP, le protocole concrétise les engagements inscrits dans l'accord-cadre en matière de coopération en sciences marines et halieutiques. Il est question à travers ce protocole, le renforcement collaboratif des processus d'évaluation et d'étude bio-écologiques des stocks halieutiques, l'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, les habitats écologiques essentiels et leur connectivité et le renforcement des études collabora-

tives sur les écosystèmes d'intérêt commun en lien avec les perturbations climatiques et anthropiques. Il s'agit également d'harmoniser les méthodes de collecte et de traitement de l'information, de renforcer les études socio-économiques sur les problématiques partagées et d'échanger sur les aspects de développement aquacole. L'accord est d'importance au regard de ses portées stratégiques pour les deux pays appelés, faut-il le rappeler, à gérer au mieux les stocks chevauchants.

MIFA GROUP fête ses 75 ans

Et se lance dans l'activité aquacole

MIFA Group a célébré ses 75 ans durant sa participation à la 6ème édition du Salon Halieutis à Agadir sous le thème « MIFA Group, 75 ans au service du développement de la pêche et de l'aquaculture, pour une Economie Bleue innovante, performante, inclusive et durable » et annonce s'engager dans l'aquaculture en tant que concessionnaire, fournisseur de matériels et équipements, et d'installateur aménageur de fermes aquacoles. Le lancement de l'activité aquacole de MIFA Group s'inscrit dans une démarche d'adaptation permanente à l'évolution du secteur halieutique au Maroc, et aux orientations nationales de développement de ce secteur stratégique pour l'économie marocaine, en cohérence avec la stratégie nationale de développement de l'aquaculture portée et mise en œuvre par l'ANDA.

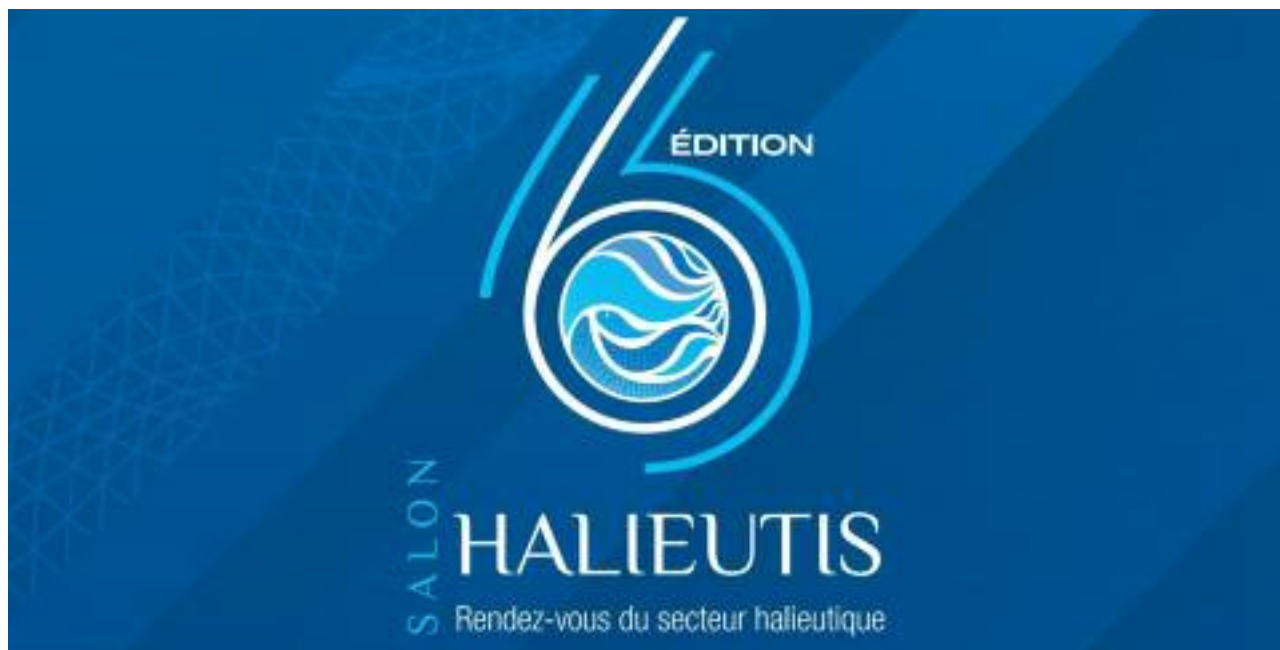
MIFA Equipement investit dans le domaine de l'aquaculture à travers plusieurs axes, d'abord, en tant que

concessionnaire, avec l'adjudication de licences d'exploitation de l'espace maritime pour l'élevage de différents types de coquillages, poissons, algues... dont le démarrage est prévu fin 2023, ensuite en tant que fournisseur de matériels et équipements aquacoles, en tant qu'installateur et aménageur de fermes aquacoles, grâce à des partenariats stratégiques avec des leaders mondiaux tels que LEDREZEN, FRANCE NAISSAINS, AD-AQ, INTERMAS et SAEPLAST, et en tant qu'industriel avec l'installation, au nord d'Agadir, d'une première unité de transformation et de valorisation des productions issues de ses fermes aquacoles.

Depuis plus de 75 ans, MIFA Group s'est imposé comme acteur leader engagé au service des pêcheurs, de la pêche professionnelle et de l'aquaculture au Maroc, reconnu par les professionnels du secteur pour sa contribution active à la promotion de la modernisation de ce secteur stratégique pour l'économie du pays, et à

la préservation des ressources halieutiques. Il offre une gamme complète et différenciée de produits et solutions innovants répondant aux besoins de la pêche artisanale, ainsi qu'à ceux de la pêche côtière et hauturière qu'elle équipe en filets et accessoires. Cela va des caissons isothermes aux solutions de télécommunications et de géolocalisation par satellites.

Avec une présence continue auprès de ses clients grâce notamment à un réseau de plusieurs centaines de partenaires spécialisés, à une force de vente itinérante hautement qualifiée, ainsi qu'à un réseau de points de service après-vente agréés dans les principaux sites de pêche du Royaume, MIFA Group confirme son engagement à contribuer activement à une pêche plus sûre, innovante et durable. MIFA Group est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur de la pêche professionnelle au Maroc, grâce à plusieurs filiales opérant dans différents domaines du secteur halieutique.



Produits de la mer

Record des exportations en 2022



Les exportations des produits de la mer ont atteint un volume de 883.000 tonnes (T) et une valeur record de 28 milliards de dirhams (Mrds DH) en 2022 selon les données provisoires disponibles de Morocco Foodex, en augmentation, par rapport à 2021, de 13% en volume et de 16% en valeur.

La hausse du volume a porté sur les principaux produits à l'export, à savoir la conserve de sardine (+9% ou +12.000 T), la sardine congelée (+43% ou +67.000 T) et la farine et huile de poisson (+36% ou +52.000 T). L'augmentation du chiffre d'affaires des exportations est le résultat aussi de la

progression des ventes à l'étranger de ces trois produits (conserve de sardine, sardine congelée et farine et huile de poisson) respectivement de +33%, +71% et +93% en raison de la hausse de leur volume et leur prix moyen (+23% pour la conserve de sardine, +20% pour la sardine congelée et +42% pour la farine et huile de poisson).

Les données provisoires de Morocco Foodex font aussi ressortir que la valeur des exportations des produits halieutiques a touché environ 130 pays. Les principaux marchés sont l'UE (58%), l'Afrique (15%), l'Europe hors UE (9%), l'Amérique (9%) et l'Asie

(6.5%). Côté pays, les principaux clients selon les données provisoires de Morocco Foodex correspondant à l'année écoulée sont: l'Espagne (33%), l'Italie (10%), la Turquie (5%), la France (4%) et le Japon (3%). Quant aux principaux produits, la conserve de la sardine, le poisson congelé et la farine et l'huile de poisson font l'essentiel des expéditions.

Une stratégie gagnante ?

Les produits de la pêche, qu'ils soient frais, congelés ou transformés, sont exportés pratiquement vers tous les continents, avec une dominance du

continent européen, et ce grâce aux efforts déployés par le département de la Pêche maritime en matière de promotion de la visibilité des produits de la pêche marocains sur le marché international, à travers la mise en place d'une stratégie de marketing institutionnel, l'éco-certification des pêcheries et la conception d'un dispositif de labellisation reposant sur la mise en place du "Label Halieutique" en tant que signe officiel de qualité. En effet, la tutelle a développé une stratégie de Marketing Institutionnel, conformément aux dispositions du Plan "Halieutis", notamment son axe compétitivité, visant à promouvoir et à renforcer la notoriété et l'image de marque des produits halieutiques marocains et leur positionnement à l'échelle nationale et internationale et ce, en communiquant sur la filière et en assurant la promotion collective des produits de la mer marocains. Le volet international de cette stratégie vise principalement la promotion des exportations des produits halieutiques marocains sur les marchés internationaux. En partenariat avec l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE/ Morocco Foodex), la tutelle déploie les orientations de ladite stratégie, à travers des plans de marketing et communication annuels comprenant la participation des opérateurs marocains dans les salons internationaux, l'organisation de rencontres B-to-B et l'organisation des Showrooms de produits de la mer. De même, le Département a mis en place d'importantes actions de communication dans le but de promouvoir les exportations de la pêche, à savoir en particulier la création de l'identité visuelle Moroccan Seafood, et ce parallèlement aux autres campagnes de communication adaptées et ciblées lancées chaque année par Morocco Foodex en vue de renforcer le positionnement des produits de pêche d'origine Maroc dans les marchés à fort potentiel en particulier.

Conserves de sardine

Le Royaume 1^{er} exportateur mondial

De par son importance au niveau des captures, le Maroc trône désormais comme premier exportateur de la sardine en conserve, avec 152.137 tonnes (T) en 2022, soit une valeur d'environ 5,9 milliards de dirhams (Mrds DH), selon les données émanant de Morocco Foodex. Zakia Driouch, Secrétaire Générale du ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (Département de la Pêche maritime) l'a révélé à la MAP à l'occasion du Salon Halieutis, tout en rappelant que ces données indiquent également que la pêche de la sardine occupe 64% des captures totales avec tout autour une importante activité de transformation, notamment dans ses principales activités à savoir la conserve, la congélation et le frais. Pour Z. Driouch, cette activité joue donc un rôle important dans l'accroissement des exportations marocaines des produits de la mer, affirmant que la diversité du tissu industriel permet au Maroc d'occuper une place de premier rang dans les échanges mondiaux des produits de la pêche, soit le principal exportateur mondial de conserves de la sardine. Dans ce sens, elle a fait savoir que le Département de la Pêche Maritime a veillé à augmenter le niveau d'approvisionnement des unités de conserve, qu'elles soient existantes ou nouvelles, notamment à travers les différents appels à manifestation d'intérêt lancés, notant que les possibles difficultés d'approvisionnement de cette industrie peuvent porter sur des considérations liées aux répercussions des crises internationales (prix d'achat de la matière première, coût du carburant, ...).

Au niveau social, cette activité de pêche génère plusieurs postes de travail, premièrement en mer, par le biais notamment d'une flotte de senneurs côtiers considérée la plus importante en nombre et en emplois créés, a ajouté la responsable. Une réalité qui se vérifie aussi à terre, au niveau des conserveries et autres unités de transformation au niveau desquelles le traitement de la sardine est l'activité la plus importante.



Pêche côtière et artisanale

La tutelle se félicite du bilan de Stratégie Halieutis

La stratégie Halieutis a permis, durant les douze dernières années, la réalisation d'importants projets de développement, dont la mise en œuvre de 20 plans d'aménagement et de gestion des pêcheries et la création de 3 réserves marines, selon le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Mohammed Sadiki.

M. Sadiki, qui s'exprimait à la Chambre des Représentants sur le sujet de "la réhabilitation du secteur de la pêche côtière et artisanale", a affirmé que ce secteur a connu, durant ces dernières années, un décollage efficace, ajoutant que les réalisations portent aussi sur le soutien à la recherche scientifique via le renforcement des capacités de l'Institut national de recherche halieutique (INRH) avec une enveloppe de 1,55 Mrd DH. Cette enveloppe a permis à l'Institut, d'après le ministre, d'acquérir 3 vedettes rapides, 2 navires côtiers pour les prospections, dont l'un est en cours de construction, et 3 navires de recherche scientifique, outre la réhabilitation de 938 barques de pêche artisanale, 58 embarcations de pêche côtière et la modernisation de 189 autres embarcations, ainsi que le développement d'un système de surveillance et de suivi des navires par satellite et d'un système de certification des captures. En outre, près de 14.000 barques de pêche artisanale ont été équipées de caissons isothermes, a ajouté M. Sadiki, notant que cette opération se poursuit afin d'équiper la totalité des embarcations et réaliser 45 villages de pêcheurs et

des points de débarquement aménagés, 11 marchés de poissons de nouvelle génération et 10 marchés de gros. Sur le plan social, le ministre a rappelé la généralisation de la couverture sociale ainsi que l'assurance de l'accident de travail, affirmant que le travail est en cours pour l'élargir afin de couvrir la catégorie des pêcheurs artisanaux "saisonniers". De même, 6.183 embarcations ont été équipées dans les régions du Sud d'émetteurs de secours par satellite, une initiative appelée à se généraliser, a-t-il dit. En outre, le travail est en cours pour équiper les embarcations de gilets de sau-

vetage gonflables automatiques et de divers équipements pour améliorer la sécurité de la navigation, ainsi que la mise en place d'un programme d'accompagnement de 78 coopératives œuvrant dans le secteur, dont 20 féminines porteuses de projets innovants, pour une enveloppe de 75 MDH, a-t-il poursuivi. Et de conclure que "le dialogue sérieux et constructif se poursuit avec les différentes composantes du secteur pour définir les priorités, relever les défis, valoriser les acquis et lancer diverses études pour la mise en œuvre de nouveaux programmes stratégiques".



Production halieutique

Les débarquements dépassent 1,5 MT en 2022



La production halieutique nationale a totalisé en 2022 un volume de 1,55 millions de Tonnes, en augmentation de 13% comparativement à 2021, selon l'Office national des pêches (ONP), plaçant ainsi le Royaume au premier rang des producteurs africains et à la 14^{ème} place à l'échelle mondiale. La valeur de ces débarquements a dépassé 9,7 Mrds DH, en progression de 7% par rapport à 2021, précise l'ONP dans son récent rapport sur les statistiques de la pêche côtière et artisanale au Maroc. La production nationale ainsi que les exportations totales des produits de la pêche ma-

ritime ont enregistré en 2022 une augmentation respectivement de 10 et 13 % par rapport à l'année 2021 et ce, malgré la décision du ministère de tutelle d'annuler la campagne de pêche estivale pour la pêcherie poulpière au sud de Boujdour et d'imposer dans cette zone un repos biologique de plus de 8 mois, en vue de permettre la reconstitution des stocks qui ont accusé une baisse importante.

Par espèce, les débarquements des coquillages, des poissons pélagiques et des crustacés ont affiché des hausses respectives de 18% à 1.232 T, 17% à plus de 1,3 MT et 1% à

6.832 T, fait savoir la même source. En revanche, les algues, les céphalopodes et le poisson blanc ont vu leurs débarquements reculer de 42% à 11.849 T, 12% à 60.461 T et 4% à 83.081 T. Par ports, un total de 18.318 T de produits de la pêche côtière et artisanale a été débarqué dans les entrées portuaires méditerranéennes en 2022, en diminution de 6%. En termes de valeur, ces ports ont enregistré un repli de 11% à 611,16 MDH. Pour leur part, les débarquements au niveau des ports situés sur l'Atlantique ont augmenté, en volume, de 14% à 1.492.949 T et en valeur de 8% à plus de 9 Mrds DH.

Aquaculture

Un secteur à fort potentiel d'investissement

Capitalisant sur ses atouts géographiques, ses avantages concurrentiels et son ouverture économique, le Maroc se positionne aujourd'hui en tant que pays à fort potentiel en matière d'aquaculture. Le secteur compte actuellement 60 projets installés dans les différentes régions du Royaume

pour une production à terme de plus de 67.000 tonnes par an et 123 projets en cours d'installation pour une production cible annuelle d'environ 28.500 tonnes par an. Au titre de l'année 2022, la production aquacole marine avoisine les 1.300 tonnes, dépassant la barre des 100 millions de dirhams (MDH) en valeur. a-t-elle

ajouté, Par rapport à 2021, l'activité a enregistré une croissance de 17% en termes de volume et plus de 50% en termes de valeur, portée principalement par la conchyliculture (+33% en volume et 73% en valeur). Le secteur compte à ce jour 60 fermes aquacoles actives et emploie un peu plus de 600 personnes.



Maroc UE

Un partenariat renouvelé

L'Union européenne a activement participé au Salon Halieutis à Agadir. Une occasion d'exposer le cadre du Partenariat Maroc-UE pour le secteur de la pêche durable et de l'aquaculture, ainsi que du Partenariat Vert Maroc-UE dont la signature en octobre 2022 est venue consolider la coopération en matière de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

Le Partenariat dans le domaine de la Pêche Durable entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, qui existe depuis plus de 30 ans, est mis en œuvre à travers une série d'accords bilatéraux et de protocoles de

mise en œuvre, depuis 1988. Ces instruments permettent, d'une part, à des armateurs de l'UE d'exercer leur activité de pêche dans des eaux situées en dehors de l'Union moyennant le paiement d'une compensation financière pour l'accès, et, d'autre part, de contribuer financièrement à la gouvernance des pêches et au développement du secteur local de la pêche. Au Maroc, les protocoles successifs ont également permis d'appuyer la Stratégie « Halieutis » de développement du secteur. Par le renforcement des capacités scientifiques et de contrôle, la construction de quais de débarquement et le renforcement de la sécurité des pêcheurs artisa-

naux, l'appui aux projets aquacoles de 500 jeunes entrepreneurs marocains, des campagnes de prospection scientifique en mer et le développement de laboratoires pour mieux protéger les ressources halieutiques, ou encore l'appui aux associations socioprofessionnelles de la pêche maritime. L'UE verse ainsi une contribution financière s'élevant chaque année entre 37 et 42,4 millions d'euros (M€) de son budget : de 19,1 M€ à 21,9 M€ par an pour l'accès à la ressource et de 17,9 M€ à 20,5 M€ pour l'appui du secteur de la pêche. Le montant des redevances dues par les armateurs européens est de son côté estimé entre 11,1 et 12,7 M€ par an.



Derrière le rideau de fer

Les hommes du Président

La « Nouvelle pensée », refonte complète de la politique étrangère soviétique sous Michael Gorbatchev, a paradoxalement précipité la chute du régime. À l'origine de cette doctrine, une génération de réformateurs qui s'est forgée dans les années 1950.

La période gorbatchévienne fait l'objet d'un intérêt historiographique renouvelé. Sophie Momzikoff-Markoff propose une enquête sur l'un de ses aspects les plus originaux : la « Nouvelle pensée » qui a fait la politique extérieure de Mikhaïl Gorbatchev. À partir du constat qu'un certain nombre d'idées mises en œuvre par le dernier tsar du soviétisme ont été formulées dès la fin des années 1960 par des hommes de son entourage, elle analyse leur parcours et leur influence depuis le début de leur carrière professionnelle dans les années 1950. Grâce à des sources riches et variées, elle suit treize personnes dont elle présente la formation, la carrière, les idées et les réseaux. Elle expose alors les tensions entre les institutions qui se partagent la direction de la diplomatie soviétique (essentiellement le Département international du Parti et le ministère des Affaires étrangères, mais pas seulement) et met au jour la concurrence entre différentes factions au sommet du Parti. Cette contribution importante à l'histoire des élites politiques sovié-



tiques est donc aussi une passionnante histoire sociale des idées et des relations internationales lors du second XXe siècle soviétique. Organisé en huit chapitres chronologiques, le livre de plus de 350 pages (Editions de la Sorbonne/Histoire contemporaine) dessine les contours d'un groupe d'individus qui sont progressivement impliqués dans tous les dossiers brûlants de la Guerre froide, à l'occasion desquels ils promeuvent une démarche pragmatique qui privilégie une résolution politique à l'usage de la force. Leurs propositions ne sont toutefois pas appliquées et c'est seulement avec Gorbatchev et la Nouvelle pensée qu'elles sortent des cercles étroits où elles étaient jusqu'alors confinées et trouvent une traduc-

tion concrète. Si l'un des intérêts de ce travail est de révéler la diversité des opinions au sommet du pouvoir, un autre est de contester l'idée d'une désidéologisation de l'entourage de Gorbatchev. Car ses conseillers – pas plus que Gorbatchev d'ailleurs – ne rejettent le marxisme-léninisme : ils en proposent tout simplement une lecture renouvelée qui doit permettre à l'Union soviétique de conserver son statut de grande puissance. C'est ce qui fait dire à S. Momzikoff-Markoff que la ligne de fracture dans les hautes sphères du pouvoir ne passe pas entre les « réformateurs » et les « conservateurs », mais entre les tenants d'une « idéologie dynamique » et ceux d'une « idéologie dogmatique ».

« Mondialisation capitaliste et projet communiste »

G. Gastaud où le combat d'avant-garde

Georges Gastaud, agrégé de philosophie et ancien professeur en classes préparatoires scientifiques au lycée Condorcet de Lens, n'a pas tourné le dos à ses convictions progressistes.

Le philosophe septuagénaire garde en lui toute la fraîcheur du combat que le triomphalisme libéral exige. « Mondialisation capitaliste et projet communiste », revu et corrigé, vient d'être remis au goût du jour par les Editions Delga. L'opus de 397 pages, publié en 1997, prenait à l'époque le contre-pied de

ceux qui claironnaient sur les toits la « mort du communisme » et la « fin de l'histoire ». Son actualité n'en est pas moins brûlante aujourd'hui. La réédition du livre que l'auteur, devenu entre-temps l'un des dirigeants du Pôle pour la renaissance communiste en France, a actualisé sur certaines questions politiques et théoriques importantes relatives à l'urgente reconstruction des avant-gardes.

Vingt-cinq ans plus tôt, G. Gastaud, philosophe et, à l'époque militant du PCF, syndicaliste et opposant de gauche aux dérives anti-léninistes de ce parti, démontrait dans son opus la nature « exterministe » du capitalisme-impérialisme actuel et y réfutait la « nouvelle pensée poli-

tique » de Gorbatchev. Il proposait en outre une analyse dialectique multifactorielle de la contre-révolution et y explorait les possibles bases de classe d'un universalisme conséquent associant patriotisme populaire et internationalisme prolétarien. Il dénonçait en outre la « fracture idéologique » entre le grand mouvement gréviste de décembre 95 et un PCF satellisé par le PS maastrichtien.

A rappeler que le même éditeur avait mis sous presse « Lumières communes, traité de philosophie à la lumière du matérialisme dialectique » (en cinq tomes), « Le Nouveau Défi léniniste », « Marxisme et Universalisme ». Essais re-vivifiants signés G. Gastaud.

La démocratie à l'épreuve du populisme

J-W Müller ou l'hymne à l'incertitude

La démocratie peut résister à la vague populiste qui la menace. En assumant le fait qu'elle est un régime de la division et de l'incertitude, et en travaillant à maintenir les conditions du pluralisme. C'est ce que propose l'opus de Jan-Werner Müller traduit de l'allemand sous le titre « Liberté, égalité, incertitude. Puissance de la démocratie ».

J-W Müller est toujours à la quête des moyens pour les démocraties d'échapper au douloureux destin qui les guette. Il

avait déjà montré, dans « La peur ou la liberté. Quelle politique face au populisme ? », en s'appuyant sur la pensée méconnue, en dehors des États-Unis, de Judith Shklar (dont le « libéralisme des opprimés » fait de la protection des victimes le fondement absolu de l'action de l'État), que la solidarité peut se substituer à la peur. Ces conditions ne sauraient être trouvées dans le populisme. On sait que l'auteur, dont le livre op-cité a été édité par Premier Parallèle, le conçoit avant tout comme un anti-pluralisme, c'est-à-dire comme la réduction de la diversité socio-politique au clivage entre un peuple authentique et les autres, composés d'experts et de politiques étrangers au monde réel me-

naçant l'exercice d'une souveraineté qui doit s'imposer sans les limites de la représentation et du constitutionnalisme.

Le populisme ainsi compris suppose l'homogénéité du peuple et l'infailibilité supposée de son « instinct », lequel contrasterait avec la corruption des élites (même s'il serait erroné de le réduire à la critique des élites : l'essentiel reste la revendication de représentation exclusive de la « majorité silencieuse »). De ce peuple mythifié, qui préexisterait à la construction des nations, le populisme vante donc, contre la démocratie représentative, les supposées vertus. Le présent ouvrage décrit les façons dont la démocratie peut résister à la vague populiste.

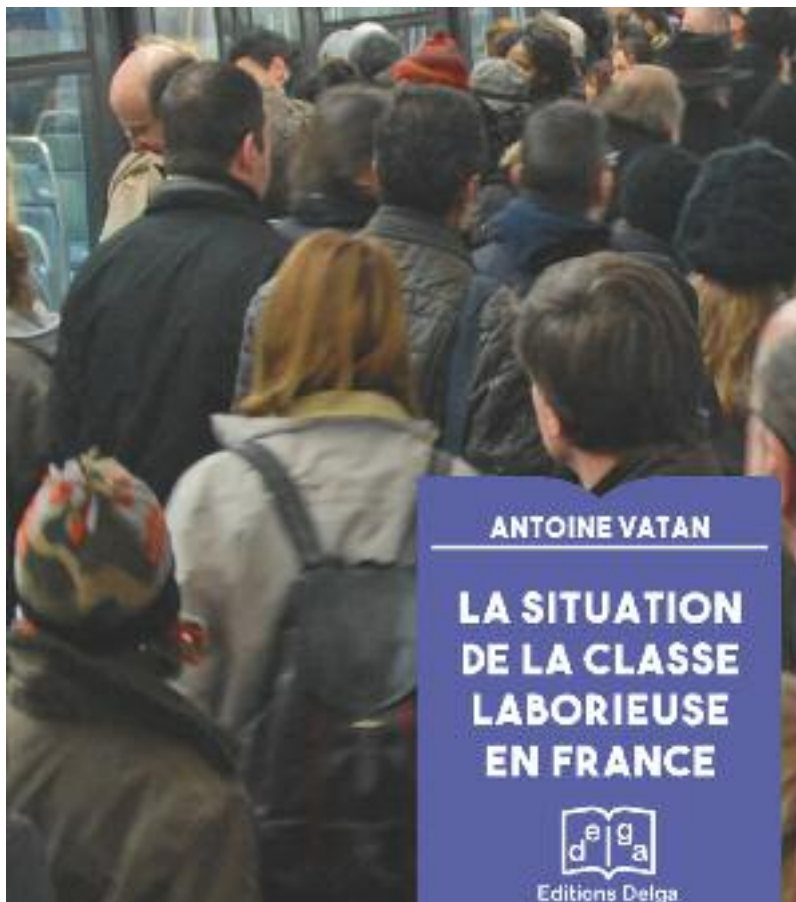
La France de l'exploitation :

La classe laborieuse sous la loupe d'A. Vatan

Antoine Vatan, Docteur en économie, agrégé de sciences économiques et sociales et professeur à l'université Paris-Nanterre, vient de publier « La Situation de la classe laborieuse en France » (éditions Delga), étude économique et statistique sur la dégradation de la condition des travailleurs dans l'Hexagone.

A. Vatan décortique dans son ouvrage, à la lumière de l'analyse marxiste, la dynamique du capitalisme et ses effets sur les travailleurs. Statistiques à l'appui, le jeune économiste qui fait ainsi un clin d'œil à Friedrich Engels, passe au crible l'évolution du « taux d'exploitation » (part de la richesse créée par les travailleurs que s'approprient les patrons) et de la « plus-value » (excédent que récupère un capitaliste après vente de ses marchandises et paiement des salaires, à partir du travail de ses salariés), afin de montrer que la « baisse tendancielle du taux de profit » (tendance à la

baisse, sous le capitalisme, du profit réalisé pour chaque investissement) annoncé par Karl Marx se réalise bien. Pour l'auteur, les classes laborieuses sont constituées par tout l'éventail des gens qui travaillent, c'est-à-dire, dans le capitalisme, ceux qui ne possèdent pas les moyens de production et qui, avec toute la puissance intellectuelle et mécanique du corps humain comme leurs bras ou leurs cerveaux, transforment la matière pour produire des marchandises. Aux ouvriers s'ajoutent donc « les catégories intellectuelles », tels les professeurs, cadres et autres ingénieurs, eux non plus, ne possèdent pas les moyens de production. En France, suggère l'auteur, 98 % de la population gagne majoritairement sa vie avec des revenus du travail. Tous peuvent, stricto sensu, être considérés dès lors comme prolétaires. Car si l'actionnaire qui a suffisamment d'actions peut gagner sa vie en restant toute la journée dans son canapé, le prolétaire lui, même lorsqu'il gagne bien sa vie, ne peut pas se le permettre. Cette définition du prolétariat n'a probablement jamais été aussi acceptable, parce qu'à l'échelle planétaire le nombre de prolétaires n'a jamais été aussi élevé. Lorsque Marx écrit *Le Capital* (1867), le rapport capitaliste est minoritaire dans le pays le plus avancé au monde, à savoir l'Angleterre. Sa grande prédiction, c'est que le capitalisme devra nécessairement passer par une extension du prolétariat. Aujourd'hui, le prolétariat existe dans n'importe quel pays du monde. C'est d'ailleurs pour cela que lorsque l'on traverse la planète, à part quelques divergences culinaires ou culturelles, tout le monde a à peu près la même vie, avec des niveaux de vie plus ou moins différents. Mais qualitativement, dans ses rapports sociaux, elles sont semblables : tout le monde doit aller travailler, c'est-à-dire s'employer.



Guerre froide économique :

D'or et de dollars...

L'or ne sert plus d'étalon aux différentes monnaies dans le monde. Arnaud Manas en explique les raisons en proposant une visite dans les coffres des banques centrales pendant la guerre froide.

Il y a un demi-siècle, l'or cessait d'être au fondement du système monétaire international. Le système de Bretton Woods, conçu en 1944 et entré pleinement en vigueur en 1959, reposait à la fois sur l'or et sur le dollar, seule monnaie convertible en or. Ce système de changes fixes mais ajustables prit fin pendant les années 1970. La suspension de la convertibilité du dollar en or en 1971, le passage aux taux de changes flottants en 1973, puis la démonétisation de l'or en 1976 mirent un terme au rôle du métal jaune dans les paiements internationaux. L'or, employé depuis plusieurs millénaires comme moyen de transaction, symbole de richesse, outil de puissance, cessait soudain d'être la valeur de référence. Déjà pivot, le dollar devenait hégémonique.

C'est sur les raisons de ce basculement que revient A. Manas, économiste, historien et directeur du service du Patrimoine et des Archives de la Banque de France. Mêlant analyses politiques, économiques et symboliques, *L'Or de la guerre froide* emmène ses lecteurs sur la piste des réserves d'or américaines, françaises et britanniques pour savoir « qui a (réellement) tué Bretton Woods et où est (véritablement) l'or de Fort Knox ? ». Le célèbre fort est en effet un camp militaire du Kentucky où sont entreposées des réserves d'or des États-Unis depuis 1937, ainsi qu'une partie de l'or de pays alliés. Rejetant la responsabilité de la « bataille de l'or » lancée par le Général de Gaulle

contre le dollar en 1965, cet ouvrage soutient d'une manière originale que le financement de la guerre froide a eu un rôle central dans la baisse des réserves d'or US et dans la fin du système de Bretton Woods.

Du côté américain, l'auteur perce le secret bien gardé de Fort Knox, où sont entreposées les réserves d'or des États-Unis et une partie de celles des pays alliés. À partir de différentes sources américaines sur les rares visites publiques mises en scène dans la réserve du Kentucky, l'auteur parvient à déduire l'enfouissement probable des chambres fortes à plusieurs centaines de mètres sous la surface pendant les années 1950. Dans un contexte pacifique, les transferts d'or entre pays se limitent souvent à bouger, au sein d'un même coffre, des lingots de la pile d'une banque centrale à celle d'une autre.

Par contraste avec cet aspect matériel, Manas explore également l'imaginaire qui entoure la monnaie, l'or et la guerre froide.

La monnaie, pour sa part, est présentée comme relevant d'un imaginaire différent et plus récent. « "Contrat" entre le peuple et l'État » en ce qui concerne sa

valeur, la monnaie exprime également « une identité et symbolise la souveraineté plus que le simple pouvoir ou l'autorité ». De ce fait, le taux de change de la monnaie a souvent pris un sens politique, sa force étant dogmatiquement associée à celle de l'État émetteur. En tant que fondement métallique de la confiance en la monnaie, l'or a ainsi été l'un des instruments de dernier recours de l'État. À ce titre, l'auteur trace un parallèle entre l'or et la bombe atomique, les deux ayant « vocation à ne pas être utilisées » et répondant à une « dialectique de la dissuasion [...] militaire ou monétaire ». Ce livre adopte donc une double approche matérielle et immatérielle visant à décortiquer le rôle et les paradoxes de l'or.

Alors que la croissance des flux financiers internationaux pendant les années 1950-1960 a « sapé le lien entre le dollar et l'or », les dimensions politique et militaire de la guerre froide sont donc, selon l'auteur, responsables de l'absence d'ajustement du dollar. Du fait de ces multiples facteurs, « le carcan rigide de l'étalon-or n'a pas pu résister aux tensions considérables qui étaient en germe dès sa naissance ».



Démocratie vs autoritarisme

Le manifeste de P-E. Vandamme

Les institutions et procédures de la démocratie aboutissent-elles à davantage de justice sociale que les régimes autoritaires ou qu'un hypothétique gouvernement des experts ? Elles le peuvent, suggère Pierre-Etienne Vandamme, philosophe, en vertu de l'impartialité qu'elles favorisent entre les citoyens.

La démocratie est-elle capable d'injustice ? À considérer les formes concrètes qu'elle a pu prendre au XX^e siècle (la tenue d'élections démocratiques ne garantissant pas contre l'accès au pouvoir de gouvernants autoritaires) ou l'incapacité des gouvernants à faire admettre certaines mesures de justice sociale (l'accroissement de la charge fiscale portant sur l'héritage, par exemple), on peut penser que oui.

Face à ces réserves, P-E. Vandamme s'efforce dans son livre « Démocratie et justice sociale »,

paru chez Vrin, de proposer sur un peu plus de 250 pages une conception exigeante de la « démocratie épistémique », qui vise à montrer comment des procédures démocratiques peuvent tendre à améliorer la justice des décisions politiques des citoyens. D'où sa réflexion sur les façons d'accroître la conformité des institutions dites démocratiques à l'idéal d'une démocratie épistémique, qui représente une promesse sérieuse d'amélioration des perspectives en matière de justice en général et de justice sociale en particulier.

À la croisée des réflexions institutionnelles sur la démocratie, des théories de la délibération et des défenses épistémiques de la démocratie, l'ouvrage permet de prendre connaissance d'une partie de l'état de la discussion philosophique actuelle autour de la démocratie tout en développant le point de vue spécifique de l'auteur sur ces questions. Un des enjeux centraux de l'ouvrage est de justifier la supériorité de la démocratie par rapport à d'autres formes d'organisation politique, comme les régimes autoritaires ou toute forme de gouvernement des experts (ou « épistocratie »).

Sa conception de la démocratie implique un engagement fort en faveur de la capacité du collectif des citoyens à produire de meilleures décisions (c'est-à-dire, des décisions plus justes), du fait même de la pluralité des perspectives prises en compte dans la délibération. Cela conduit Vandamme à rejeter l'épistocratie défendue récemment par l'économiste libertarien Jason Brennan : malgré les apparences, un tel gouvernement a moins de chances de conduire aux meilleures décisions qu'une démocratie inclusive.



Pillage de la nature

L'alternative du marxisme écologique...

L'appropriation, l'exploitation et l'asservissement de la nature, selon un courant qui entend renouveler le marxisme à la lumière de l'écologie, mènent le capitalisme à ses limites structurelles. Mais cette crise enveloppe-t-elle les conditions de son dépassement ?

« **L**e capitalisme dans la toile de la vie » est la traduction en français, aux éditions L'Asymétrie, d'un ouvrage paru en 2015 chez Verso. Son auteur, Jason W. Moore, est le chef de file du courant de « l'écologie-monde », un courant d'histoire environnementale et d'écologie politique dont le livre se présente comme un manifeste et comme une présentation systématique des principales orientations théoriques. J. W. Moore s'y propose de « porter les perspectives essentielles du marxisme et de l'historiographie environnementale vers une nouvelle synthèse ». Il s'agit pour lui de transformer le marxisme de l'intérieur à partir d'une nouvelle ontologie qui donne toute sa place à la nature dans l'histoire des sociétés humaines. Son ambition est de comprendre le rôle constitutif du pillage de la nature dans le développement du capitalisme et dans la mise au jour de ses limites structurelles.

J. W. Moore estime que la crise écologique contemporaine prouve l'unité de l'histoire sociale et de l'histoire de la nature, et impose par conséquent de se défaire de toute conceptualité qui fait de la nature un objet séparé et distinct sur lequel on agit. Le concept d'*oikeios* est au

centre de cette ontologie renouvelée. Il renvoie au caractère essentiellement relationnel des sociétés humaines, qui n'ont pas d'existence indépendamment de leur « unité dialectique » avec la nature. Les sociétés sont alors comprises comme « des configurations spécifiques de l'humanité-dans-la-nature » et l'enjeu du livre de Moore est de saisir la spécificité du capitalisme parmi ces configurations. Cela permet notamment de comprendre la « double intériorité » du capitalisme et de la nature : le fait que le capitalisme ne fonctionne qu'en s'appropriant et en intégrant la nature, et le fait aussi que la nature ne cesse d'intérioriser les effets du capitalisme. Cette perspective est précisément celle de la « toile de la vie », qui donne son titre à l'ouvrage et qui indique le dépassement du dualisme substan-

tialiste au profit de configurations « socio-écologiques » qui varient selon les époques et les contextes. L'insistance sur le caractère structurel des bordures ou des « frontières » du marché officiel met au premier plan le fait que le système capitaliste est un mode de production qui ne paye pas ses factures. La thèse défendue par le philosophe est que, s'il devait rémunérer l'ensemble du travail de la nature humaine et non humaine qui est véritablement à son service, alors il s'effondrerait purement et simplement. Cette analyse fournit une explication des crises systémiques du capitalisme et nous permet de prendre position dans les débats contemporains sur l'anthropocène. Il aboutit cependant, chez l'auteur, à une vision peut-être trop optimiste sur notre présent.





L'ACTUALITÉ DE RÉFÉRENCE

Décryptez l'actualité du Maroc & du monde,
partout, tout le temps

En cette période de pandémie, nous vous proposons un accès illimité aux divers contenus de Perspectives. E-Magazine, archives, dossiers, enquêtes et bien d'autres contenus exclusifs vous sont accessibles en rejoignant nos lecteurs.



www.perspectivesmed.com

EXCLUSIF

Emblématique



L'emblématique Ford Focus est de retour, plus belle et plus performante pour encore plus de plaisir de conduite. Découvrez le design remarquable, les performances exceptionnelles et la technologie intelligente de la Ford Focus dans tous les showrooms Ford, réseau Auto Hall.

Focus **Crédit**
À partir de **1465^{Dh}** **0%**
/mois

OU **Apport**
0^{DH}

Ford